



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

Le projet de budget de l'État pour 1984, présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, à la Chambre des Députés	1
La restructuration et la modernisation de la sidérurgie luxembourgeoise	12
L'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement au cours du premier semestre de l'exercice 1983	18
Die aktuelle Bautenpolitik der Regierung	21
Réunions parlementaires du Conseil de l'Europe ...	23
Le Congrès de l'Union Internationale des Avocats à Luxembourg	25
Rencontre des Caisses d'Épargne de la Communauté Européenne à Luxembourg	28
Les perspectives économiques de la Communauté Européenne	29
Réunion de l'International Association for Research in Income and Wealth	34

6/1983

8 Septembre

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

Le projet de budget de l'État pour 1984, présenté par Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, à la Chambre des Députés

Nous reproduisons ci-après le texte d'une déclaration de Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, à l'occasion du dépôt du projet de loi concernant les recettes et les dépenses de l'État pour l'exercice 1984 qui a eu lieu le 7 septembre 1983 à la Chambre des Députés.

Tout comme ses prédécesseurs, le projet de budget pour 1984 s'inscrit dans un **contexte économique et social difficile** qui, au-delà des incertitudes d'ordre conjoncturel, reste marqué par la récession structurelle que nous subissons depuis le milieu des années 70. Il s'insère également dans une **évolution des finances publiques fort préoccupante** qui, avec un certain retard dans le temps, il est vrai, reflète l'envergure des problèmes économiques et l'importance des moyens mis en œuvre pour corriger les tendances.

Au cours des années passées le gouvernement a en effet mis en œuvre toute une gamme de mesures économiques et sociales visant non seulement l'indispensable restructuration et modernisation de l'économie, mais ayant également, et en même temps, pour objet d'**atténuer les effets de la crise**. La loi du 1er juillet 1983 concernant des mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie, ainsi que le maintien de la compétitivité générale de l'économie, constitue à l'heure actuelle le dernier maillon de cette longue chaîne de mesures législatives et réglementaires.

Quant au **projet de budget pour 1984**, il se range directement dans la lignée de ces instruments, budgétaires et autres, qui visent à adapter les structures aux nécessités économiques et sociales et à préparer la sortie de la crise dans les meilleures conditions possibles. Bien que le projet de budget pour 1984 corresponde à la dernière loi des finances que le gouvernement aura eu à proposer au cours de la présente législature, ce projet est loin d'être un budget électoral.

Tant par les principes qui ont présidé à son élaboration que par la hiérarchisation de ses mesures, le projet de budget pour 1984 marque la **continuité de la politique budgétaire disciplinée** mise au point au cours des exercices précédents. Quitte à décevoir l'un ou l'autre intérêt particulier, le gouvernement a poursuivi sa gestion budgétaire rigoureuse et n'a pas cédé à des tentations électoralistes qui hypothéqueraient l'avenir économique et social du pays en détournant des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs prioritaires de notre communauté nationale.

A cette fin, et avant d'entamer les travaux budgétaires proprement dits, le conseil de gouvernement s'était fixé **quatre objectifs essentiels de politique**

budgétaire, dont la réalisation simultanée a semblé si difficile, qu'on était parfaitement en droit d'employer à son sujet le terme de gageure. Ces objectifs auxquels nous allons nous référer à maintes reprises par la suite et qui dictent le schéma adopté pour la présentation de ce projet de budget 1984 sont les suivants :

1. maintenir le taux global de croissance des dépenses budgétaires en deçà de l'évolution probable de l'inflation ;
2. aboutir à un budget structurellement en équilibre ;
3. reconstituer les réserves budgétaires ;
4. poursuivre l'œuvre de diversification économique et de progrès social.

1. Les lignes de conduite de la politique budgétaire

En vue de la mise au point du projet de budget pour 1984, le gouvernement avait à tenir compte des deux **lignes de conduite** tracées par :

- les orientations de politique budgétaire du conseil des communautés européennes et
- les principes de politique budgétaire structurelle du programme gouvernemental.

1.1. *Les orientations communautaires de politique budgétaire*

A l'occasion du deuxième examen trimestriel pour 1983 de la situation économique dans la communauté, le conseil des ministres, sur base d'une communication de la commission, a arrêté une orientation quant aux politiques budgétaires à suivre par les États membres en 1984.

Sur le plan communautaire, le **problème du déficit structurel excessif des finances publiques** reste posé de façon aiguë dans la majorité des États membres. Malgré la diversité de situation et la nécessaire flexibilité par rapport à l'évolution conjoncturelle, l'objectif premier doit résider dans la poursuite des efforts visant à mieux maîtriser les dépenses et donc à réduire à moyen terme le solde à financer.

En vue de déterminer le degré nécessaire des restrictions budgétaires, l'accroissement de la dette publique et des charges qu'elle engendre, constitue un critère fondamental. Plus sa charge est lourde, plus

grands sont les risques d'une couverture au détriment d'autres dépenses le plus souvent à caractère productif.

La commission continue par ailleurs à accorder une priorité aux actions de la dépense publique, c.-à-d. aux mesures visant à restructurer le budget vers davantage de dépenses productives. C'est à cette fin qu'elle vient de mettre au point un rapport circonstancié sur la discipline budgétaire et la convergence économique ainsi que sur la restructuration des dépenses publiques en faveur des dépenses productives.

Quant aux orientations particulières formulées par la commission à l'égard de la politique budgétaire à mettre en œuvre dans notre pays, elles se lisent comme suit :

«1. La gestion rigoureuse des finances publiques ne permettra pas d'éviter une dégradation du solde net à financer de l'État et de l'ensemble des administrations, en 1983, à la suite des charges additionnelles liées à l'affaiblissement de l'activité économique ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'assainissement de la sidérurgie dont plus de 5 milliards de francs grèveront le budget en cours en termes nets.

2. Bien que les dépenses effectuées au plan sidérurgique trouvent, en 1984, une contrepartie complète dans le rendement escompté des mesures fiscales destinées à les financer, les contraintes de trésorerie seront encore telles que la gestion budgétaire devra rester très stricte pour empêcher une augmentation du recours de l'État à l'emprunt et éviter, à terme, la persistance d'un important déséquilibre budgétaire alimenté par des charges accrues d'intérêt. L'orientation préconisée dans cette optique tient, par ailleurs, compte de dépassements de dépenses comparables à ceux enregistrés en 1983 notamment pour le chômage et les chemins de fer. La progression des dépenses, autres que celles relatives à la dette publique et aux dépenses conjoncturelles, devrait être limitée à quelque 6 %, soit un taux nettement inférieur à celui de la hausse des prix.»

1.2. Les principes de politique budgétaire structurelle

Traduites en termes d'objectifs gouvernementaux, ces orientations communautaires ont amené le gouvernement à poursuivre une politique budgétaire prudente, en veillant plus particulièrement à ce que l'accroissement des dépenses de l'État soit lié à l'évolution du produit intérieur brut.

La mise en œuvre d'une politique de rigueur budgétaire obéissant aux contraintes économiques impose nécessairement des limites très strictes à l'évolution des dépenses budgétaires. Afin d'éviter tout accroissement automatique et non justifié des dépenses publiques, le gouvernement avait décidé – tout comme pour le budget de 1983 – de ne pas fixer de norme d'augmentation globale pour la progression des dépenses publiques au moment de l'établissement de la circulaire budgétaire.

Ce n'est donc qu'au stade des négociations menées au sein du conseil de gouvernement qu'une norme d'augmentation annuelle des dépenses a été établie. Cette norme se compose comme suit :

– croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut en volume (à prix constants)	+ 0,0 %
– hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires :	
* correction de la prévision initiale concernant l'année 1983 (383,5 points au lieu de 381,8 points)	+ 0,4 %
* prévision de hausse entre 1983 et 1984. (405,3 points par rapport à 383,5 points)	+ 5,7 %
– facteur d'ajustement	+ 0,0 %
TOTAL (multiplicatif)	+ 6,2 %

Pour ce qui est du premier élément de cette norme, à savoir la croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut, il y a lieu de relever que les perspectives économiques tant internationales que nationales sont extrêmement difficiles à cerner et demeurent soumises à des influences contradictoires. Sur le plan communautaire, les principaux sujets de préoccupation résident dans l'évolution des taux d'intérêt américains et son incidence probable sur les taux de change, les taux d'intérêt européens et la situation d'endettement des pays moins développés.

En ce qui concerne le Luxembourg, la commission de Bruxelles table sur une croissance du P.I.B. de quelque 1,6 % en volume pour 1984. D'après les dernières estimations bien plus pessimistes du STATEC, le taux de croissance de notre économie devrait toutefois encore rester négatif. En raison du degré exceptionnel d'ouverture de notre économie et du poids particulier de la sidérurgie, non seulement dans notre commerce extérieur, toute prévision s'avère évidemment très aléatoire dans la mesure où il faut tenir compte, à côté des préoccupations précitées, des politiques économiques qui seront poursuivies par les autres pays membres de la communauté européenne.

Dans ces conditions, le gouvernement estime qu'il y a lieu de maintenir pour 1984 l'hypothèse admise lors de l'élaboration des projets de budget 82 et 83, à savoir un taux de croissance nul tant du produit intérieur, que du produit national brut.

En adoptant cette approche prudente, mais réaliste, satisfaction est donnée, par ailleurs, à un engagement contracté il y a deux ans et qui stipulait que l'hypothèse de croissance zéro à moyen terme ne serait abandonnée que si l'on était en présence de signes de relance suffisamment prononcés pour avoir une probabilité de réalisation quasi-certaine.

Quant au deuxième élément de la norme, à savoir la progression de l'échelle mobile des salaires, son évolution prévisible découle intégralement de l'application du mécanisme de modération des revenus arrêté dans le cadre de la loi du 1er juillet 1983.

L'allocation de quatre tranches indiciaires à des échéances fixées d'avance – trois tranches en 83 et une tranche en 84 – entraînera de ce fait des progressions de la masse salariale s'élevant en 1983 et en

1984 respectivement à 7 et à 5,7 % en moyenne annuelle. Aussi la norme comporte-t-elle, à côté de la prévision de hausse pour l'exercice 84 proprement dit, une correction de l'ordre de 0,4 % de la prévision initiale concernant l'année 83. Le seul facteur de hausse admis pour la détermination de l'enveloppe globale du projet de budget 84 est donc constitué en fin de compte par l'évolution des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires.

Il est à noter que cette norme continue à se situer nettement en-dessous de l'évolution prévisible en matière de prix à la consommation. Bien que les risques de dérapage dans ce domaine restent réels, les experts s'attendent à une décélération lente, mais progressive des tendances inflationnistes. Le taux d'inflation pourrait en effet tomber de son niveau élevé atteint en 1982 - 9,4 % en moyenne annuelle - à 8,5 % en 83 pour aboutir à un ordre de grandeur de 7 à 8 % en 84.

Il va de soi qu'un taux global de croissance des dépenses se situant quelque 2% en deçà de l'évolution probable de l'inflation ne peut être atteint qu'au prix d'une élaboration rigoureuse des propositions budgétaires. Sur base des principes de discipline budgétaire établis dans le cadre de la circulaire budgétaire, les départements ministériels ont procédé à une première série de choix. Étant donné que les propositions budgétaires s'élevaient néanmoins encore à près de 73,2 milliards de francs, le conseil de gouvernement a dû opérer des réductions supplémentaires, souvent douloureuses et difficiles pour un total de près de 5,8 milliards, soit 2,5 milliards au chapitre des

dépenses ordinaires et 3,3 milliards au chapitre des dépenses extraordinaires.

Suite à cet effort de réduction très substantielle des demandes de crédit, le gouvernement a donc réussi à atteindre l'objectif qu'il s'était fixé en réalisant un taux de progression globale des dépenses de 6,2 %. Étant entendu que le niveau purement nominal, d'une proportion importante des dépenses publiques - environ les deux tiers de l'ensemble du budget ordinaire - est lié directement et automatiquement à l'évolution de l'échelle mobile des salaires, on peut se faire une idée du degré de rigueur que le gouvernement s'est imposé lui-même.

Soucieux de présenter un budget structurellement en équilibre, le pouvoir exécutif a effectivement essayé de définir et de pondérer les accents de son action politique, tout en ne dépassant pas les limites de cette marge de manœuvre fort réduite.

2. Les traits essentiels du projet de budget pour 1984

Le respect des lignes de conduite précitées, et notamment des principes de rigueur budgétaire, a débouché sur un projet de budget dont les caractéristiques essentielles peuvent être esquissées comme suit :

2.1. L'examen chiffré du projet de budget

Par rapport au compte provisoire de l'exercice 1982 et au budget définitif pour 1983, le projet de budget pour 1984 se présente comme suit :

	Compte provisoire 1982 *	Budget définitif 1983	Projet de budget 1984	Variation	
				en millions	en %
Budget ordinaire					
Recettes	57.349,5	59.345,6	65.035,0	+ 5.689,4	+ 9,59
Dépenses	50.462,2	53.286,5	58.229,7	+ 4.943,2	+ 9,28
Excédents	+ 6.887,3	+ 6.059,1	+ 6.805,3	+ 746,2	...
Budget extraordinaire					
Recettes	2.548,0	3.191,9	3.072,2	- 119,7	- 3,75
Dépenses	9.465,0	14.976,0	9.152,1	- 5.823,9	- 38,89
Excédents	- 6.917,0	- 11.784,1	- 6.079,9	+ 5.704,2	...
Budget total					
Recettes	59.897,5	62.537,5	68.107,2	+ 5.569,7	+ 8,91
Dépenses	59.927,2	68.262,5	67.381,8	- 880,7	- 1,29
Excédents	- 29,7	- 5.725,0	+ 725,4	+ 6.450,4	...

NOTES : Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1984 en comparaison du budget définitif pour 1983; les taux de variation des recettes extraordinaires et totales sont calculés compte tenu des emprunts de 3 milliards prévus aussi bien pour 1983 que pour 1984.

* Pour des raisons de comparabilité, une dépense de 1,7 milliard allouée au titre de l'exercice 1981, mais régularisée en raison d'un litige administratif à charge du budget de l'exercice 82, a été rattachée à l'exercice auquel elle appartient effectivement.

Voilà pour les chiffres du projet de budget pour 1984! La seule lecture des taux de variation du projet de budget en comparaison du budget définitif pour 1983 fait cependant déjà apparaître quelques particularités, telles que par exemple la réduction de près de 39 % des dépenses extraordinaires ou encore la légère diminution en valeur nominale (-1,3 %) du total des dépenses. Ces anomalies trouvent leur explication dans le fait que tant les chiffres du budget définitif pour 1983 que ceux du projet de budget pour 1984 englobent un certain nombre d'éléments exceptionnels qui découlent des dispositions prévues par la loi du 1er juillet 1983 concernant des mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie ainsi que le maintien de la compétitivité générale de l'économie.

C'est dans l'interprétation de l'évolution budgétaire qu'il convient de tenir compte de l'incidence de ces éléments qui touchent à la fois le budget des dépenses et le budget des recettes, le financement des dépenses exceptionnelles à caractère économique et social se faisant en effet non pas par des ressources permanentes, mais par des prélèvements sur la réserve budgétaire ou bien encore par des recettes uniques correspondantes décalées dans le temps. Ces quelques considérations complémentaires n'ont donc pas pour but de voiler telle ou telle évolution jugée déplorable, mais sont indispensables à une appréciation correcte des tendances fondamentales en matière de gestion des finances publiques.

L'incidence des éléments exceptionnels précités, exprimés en millions de francs, se présente comme suit :

	budget définitif 1983	projet de budget 1984
recettes ordinaires	+ 1.317	+ 2.806
dépenses ordinaires	+ 474	+ 1.378
recettes extraordinaires	+ 1.000	+ 1.000
dépenses extraordinaires	+ 7.075	+ 1.540
recettes totales	+ 2.317	+ 3.806
dépenses totales	+ 7.549	+ 2.918
solde global	- 5.232	+ 888

Le détail des éléments à caractère exceptionnel retenus dans le présent contexte est repris à l'exposé introductif au projet de budget pour 1984. Grosso modo, on peut toutefois retenir que :

1) les dépenses ordinaires à charge de l'exercice 84 sont nettement supérieures à celles inscrites au budget définitif de 83 en raison de trois facteurs principaux, à savoir: le versement au fonds de chômage d'un produit accru d'impôts de solidarité, l'envergure des dépenses d'accompagnement à caractère social inscrites dans le présent projet de budget et la charge des emprunts nouveaux;

2) les dépenses extraordinaires de 83 se trouvent être gonflées d'une façon tout à fait exceptionnelle en raison notamment des prises de participation de l'État dans des entreprises sidérurgiques ainsi que du volume plus élevé de l'aide exceptionnelle et temporaire allouée à la sidérurgie;

3) les mesures fiscales arrêtées dans le cadre de la loi du 1er juillet ne sont entrées en vigueur qu'à cette date et ne se répercutent donc que partiellement sur les recettes de 1983, cet effet se trouvant être renforcé en raison des délais inévitables à la comptabilisation des recettes fiscales suivant le système de la gestion;

4) des dépenses considérables imputables en grande partie à l'exercice 83 et des recettes correspondantes n'atteignant leur rythme de croisière qu'en 1985 se traduisent fatalement par des découverts budgétaires, limités dans le temps, et masquant par la force des choses les tendances profondes des finances publiques à moyen et long terme.

Une prise en compte de ces éléments à caractère exceptionnel s'impose donc si on veut porter une appréciation objective sur les caractéristiques de l'évolution des finances publiques. Cette prise en compte constitue également la base des orientations particulières formulées par la commission des C.E. à l'égard de notre politique budgétaire. Aussi ces orientations ont-elles abouti à une norme de progression de 6 % proposée par Bruxelles pour les seules dépenses budgétaires «autres que celles relatives à la dette publique et aux dépenses conjoncturelles». Les deux approches en question sont donc concordantes à tous les points de vue.

Déduction faite de ces éléments exceptionnels, que je viens de décrire, le projet de budget pour 1984 se compare comme suit avec le budget définitif pour 1983 :

	Compte provisoire 1982	Budget définitif 1983	Projet de budget 1984	Variation	
				en millions	en %
Budget ordinaire					
Recettes	57.349,5	58.028,6	62.229,0	+ 4.200,4	+ 7,24
Dépenses	50.462,2	52.812,5	56.851,7	+ 4.039,2	+ 7,65
Excédents	+ 6.887,3	+ 5.216,1	+ 5.377,3	+ 161,2	...

	Compte provisoire 1982	Budget définitif 1983	Projet de budget 1984	Variation	
				en millions	en %
Budget extraordinaire					
Recettes	2.548,0	2.191,9	2.072,2	- 119,7	- 5,46
Dépenses	9.465,0	7.901,0	7.612,1	- 228,9	- 3,66
Excédents	- 6.917,0	- 5.709,1	- 5.539,9	- 169,2	...
Budget total					
Recettes	59.897,5	60.220,5	64.301,2	+ 4.080,7	+ 6,78
Dépenses	59.927,2	60.713,5	64.463,8	+ 3.750,3	+ 6,18
Excédents	- 29,7	- 493,0	- 162,6	+ 330,4	...

Note : Les montants sont indiqués en millions de francs.

2.2. Le développement des principaux éléments budgétaires

Avec un montant de 64,4 milliards, les crédits proposés pour 1984 progressent au total de quelque 3,7 milliards, ou de moins de 6,2 %, par rapport à ceux prévus au budget définitif de l'année en cours, étant entendu qu'il s'agit en l'occurrence des chiffres corrigés des éléments exceptionnels, qui seuls peuvent servir de base de comparaison valable.

Quant aux seules dépenses ordinaires, elles subissent une augmentation de plus de 7,6 %, c.-à-d. une progression se situant au-dessus de la norme d'augmentation des dépenses (+ 6,2 %).

Il faut cependant éviter dans ce contexte l'approche erronée employée par d'aucuns et qui se résume à deux équations simplistes : dépenses ordinaires =

frais de fonctionnement; dépenses extraordinaires = crédits d'investissement. En effet, le budget ordinaire constitue un ensemble hétérogène composé de différentes catégories économiques de dépenses et toute interprétation des chiffres devra nécessairement tenir compte de cet état de choses.

Afin d'illustrer cette diversité, je voudrais fournir ci-après un regroupement économique sommaire des dépenses ordinaires, l'objectif précis étant de fournir une clé de répartition rudimentaire des dépenses en question pour le projet de budget 84 et de relever leurs variations par rapport au budget définitif 83. Il s'agit en l'occurrence de chiffres non corrigés, exprimés en milliards de francs.

Catégories de dépenses	Budget définitif 83	Projet de budget 84		Variations 84/83
		en mia.	en %	
Dépenses à caractère économique	8,6	9,1	16	+ 5,0
Dépenses à caractère social	13,3	14,4	25	+ 8,5
Dotations des fonds spéciaux (dont notamment le fonds de chômage)	1,9	2,6	4	+ 37,6
Transferts aux communes	5,1	5,4	9	+ 5,0
Amortissement de la dette publique	0,8	1,1	2	+ 28,6
Dépenses de personnel	18,0	19,4	33	+ 7,8
Achats de bien non durables et de services	2,7	2,8	5	+ 4,5
Autres	2,9	3,4	6	+ 17,2
TOTAL des dépenses ordinaires	53,3	58,2	100	+ 9,3

En schématisant, on peut dire que près de la moitié des dépenses ordinaires ont pour objet une intervention directe ou indirecte dans le déroulement de la vie économique et sociale, tandis que les dépenses de consommation de l'État ne représentent qu'à peine 40 % du total, soit 33 % pour les dépenses de personnel et 5 % pour les achats de biens non durables et de services.

Pour ce qui est de la progression des dépenses ordinaires, force est de constater que les dépenses de consommation sont loin de constituer les éléments les plus dynamiques. Si les salaires et charges sociales progressent de quelque 7,8 % – en raison de l'échelle mobile, des effets de carrière et des engagements nouveaux – les dépenses de consommation proprement dites, c.-à-d. les achats de biens non durables et

de services, ne progressent cependant que de 4,5 %, soit une évolution bien en deçà du taux d'inflation. Ces chiffres reflètent les mesures de réduction du train de vie particulièrement sensibles que l'État continue à s'imposer à lui-même ainsi qu'aux organismes publics dans le financement desquels il intervient.

En passant au chapitre des dépenses extraordinaires, on aperçoit un recul des dépenses de 3,7% en termes nominaux. Or, là encore, l'appréciation ne doit pas se faire à un niveau trop global. En effet, du point de vue des dépenses extraordinaires effectives, il suffit de tenir compte d'un seul facteur, à savoir le différentiel d'emprunt prévu au bénéfice du fonds des routes (750-350=400 millions) pour faire apparaître l'évolution des opérations extraordinaires sous une lumière différente, en la rendant légèrement positive (+ 1,4 %).

Quoi qu'il en soit, l'une et l'autre de ces appréciations restent largement insuffisantes. A une époque où l'intervention directe et indirecte de l'État est indispensable au maintien de l'activité économique, l'effort de renforcement économique engagé par l'État mérite d'être analysé d'une manière plus approfondie. Aussi vais-je y revenir au moment de la présentation des accents de la politique gouvernementale retenus dans le cadre du projet de budget. Car il n'y a aucun doute possible : la modernisation de nos structures économiques en général, et la politique des investissements publics en particulier, figurent tout en haut de la liste des priorités établies par le gouvernement.

Du côté des recettes ordinaires, la croissance entre budget définitif 83 et projet de budget 84 s'élève respectivement à 7,2 % et à 9,6 %, selon que référence est faite à des chiffres corrigés ou non. Ainsi donc les majorations d'impôts introduites par les dispositions afférentes à la loi du 1er juillet 1983 seront à l'origine d'un taux de variation de 2,4 %, la variation corrigée se limitant à un ordre de grandeur comparable au taux d'inflation et supérieure d'environ 1 % seulement à la hausse retenue pour l'échelle mobile.

Cette quasi-stagnation en termes réels des recettes ordinaires corrigées reflète l'évolution et la situation économiques difficiles que nous connaissons à l'heure actuelle. Fondées sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget, les prévisions tiennent compte des développements conjoncturels probables de l'année en cours, ainsi que des perspectives économiques pour l'année à venir. Sauf changement fondamental des tendances actuellement prévisibles, ces estimations doivent être considérées comme réalistes.

La quasi-stagnation en termes réels des recettes ordinaires corrigées résulte également du fait que le projet de budget pour 1984 ne comporte pas d'augmentation de la charge fiscale. Au contraire, certaines mesures fiscales prises par le conseil de gouvernement dans le cadre des travaux d'élaboration du projet de budget pour 1984 ont pour effet

d'atténuer cette charge dans le chef des contribuables. J'y reviendrai au moment de l'examen des accents de la politique gouvernementale.

Quant au projet de budget des recettes extraordinaires, il prévoit, tout comme le budget définitif de l'année en cours, l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant de 3 milliards de francs. Cette enveloppe comporte des emprunts de 2 milliards à autoriser par une loi spéciale ainsi qu'un emprunt de 1 milliard autorisé d'ores et déjà par la loi du 1er juillet 1983.

Ainsi, compte non tenu des emprunts du fonds des routes (1983: 350 millions; 1984: 750 millions) l'appel au marché des capitaux a été maintenu au même niveau qu'en 1983.

2.3. L'équilibre global du projet de budget

Si l'on ne tient pas compte des répercussions budgétaires de la loi du 1er juillet 1983, le projet de budget pour 1984 est clôturé avec un excédent de dépenses de quelque 160 millions. Les dépenses extraordinaires sont financées à raison de 71 % par l'excédent de recettes du budget ordinaire.

Voilà pourquoi j'ai pu sans coup férir qualifier le projet de budget pour 1984 de budget structurellement en équilibre. Les conditions d'équilibre se sont, par ailleurs, améliorées, le budget définitif corrigé pour 1983 s'étant soldé par un déficit de près de 500 millions et un taux de couverture des dépenses extraordinaires de 66 % seulement. En l'absence de tout emprunt, le projet de budget corrigé pour 1984 présenterait un excédent de dépenses de près de 3,2 milliards, alors que - dans la même hypothèse - l'excédent de dépenses du budget définitif corrigé pour 1983 s'élèverait à 3,5 milliards.

En raison des arguments exposés précédemment, je tiens à apprécier dans un premier temps les conditions d'équilibre budgétaire sur base des données corrigées et ceci bien que les données brutes, non corrigées, donnent des résultats et dégagent des évolutions beaucoup plus favorables encore. Ci-après ces ordres de grandeur, mais à titre d'information seulement :

- solde budgétaire global :
 - 5,7 milliards pour 83;
 - + 725 millions pour 84;
- taux de couverture des dépenses extraordinaires :
 - 40 % en 83;
 - 74 % en 84;
- besoin de financement en l'absence d'emprunts :
 - 8,7 milliards pour 83,
 - 2,3 milliards pour 84.

Une telle approche, essentiellement statique, ne suffit évidemment pas pour se prononcer d'une façon définitive sur l'évolution générale des finances de l'État et pour dégager les atouts et risques qui lui sont inhérents. Pour ce faire, il faut élargir le champ d'examen et englober dans une analyse dynamique l'ensemble des éléments caractéristiques de la situation financière, à savoir la réserve budgétaire, les fonds de l'État et la dette publique. C'est à cet

exercice que je me suis livré à maintes reprises depuis septembre 80 pour sensibiliser le pays au revirement de tendance qui caractérise l'exécution des budgets et qui se reflète dans le besoin de financement que l'État éprouve sous l'effet combiné de la récession économique et de l'envergure des moyens d'action publique mis en œuvre pour en redresser les effets.

Malgré la crise, l'exécution des budgets des derniers exercices écoulés se caractérise par une constante qui traduit dans les chiffres la gestion rigoureuse poursuivie par le gouvernement dans le domaine budgétaire. En effet, le compte général de l'exercice 1982 a pu être clôturé avec un excédent de dépenses d'à peine 30 millions, c'est-à-dire dans des conditions d'équilibre plus favorables que cela n'avait été envisagé dans le budget définitif (-1,2 milliard). Venant s'ajouter aux plus-values réalisées en 80 et 81, on constate que l'exécution budgétaire a abouti à un déficit global inférieur de plus de 1,6 milliard aux prévisions définitives.

Si cette gestion rigoureuse a évidemment apporté une retouche positive aux scénarios dressés ici et là, il n'en reste pas moins que l'évolution des finances publiques continue à rester préoccupante.

S'établissant encore à quelque 4 milliards à la clôture de l'exercice 1982, les réserves budgétaires s'épuiseront complètement au cours de l'exercice 1983 comme suite aux aides substantielles et uniques à accorder au profit de notre industrie sidérurgique sur la base des dispositions de la loi du 1er juillet. En fait, le financement du déficit probable non corrigé de 5,7 milliards aura pour conséquence que la réserve budgétaire, c.-à-d. le solde cumulé depuis 1944, deviendra négatif pour un montant de 1,7 milliard.

Pour bien saisir ce phénomène, il faut se rappeler que solde budgétaire cumulé et situation de trésorerie sont deux grandeurs bien distinctes, la première étant un sous-ensemble de la deuxième. En effet, à côté de la réserve budgétaire destinée à pallier les aléas de l'évolution conjoncturelle, la trésorerie de l'État comporte l'ensemble des fonds requis pour son fonctionnement normal.

Si un éventuel rétrécissement du volant de trésorerie devait survenir, elle n'aurait de toute façon qu'un caractère temporaire dû au décalage dans le temps entre dépenses et recettes liées aux mesures de restructuration de la sidérurgie. En se référant aux chiffres budgétaires corrigés, on peut en effet se rendre compte que la réserve s'élèverait encore à plus de 3,3 milliards fin 1984, étant entendu que ce concept théorique est la résultante des tendances structurelles des finances publiques.

Au fur et à mesure que se feront les rentrées fiscales liées au financement des dépenses à caractère exceptionnel en faveur de la sidérurgie, la réserve budgétaire sera reconstituée de façon progressive. Aussi l'excédent de recettes de 725 millions prévu au projet de budget pour 1984 servira-t-il en tant que première tranche de cet effort de rééquilibrage, l'objectif étant de récupérer, au cours des exercices suivants, le montant total de 1,7 milliard. Cette perspective paraît parfaitement réaliste vu que le rythme de

croisière des rentrées fiscales en question ne sera atteint qu'en 1985.

Quant aux avoirs des fonds d'investissements publics, qui s'élevaient encore à quelque 5,6 milliards fin 79, ils risquent d'être résorbés presque intégralement à la fin de l'exercice 84 et ce en dépit d'une alimentation extra-budgétaire de 1,1 milliard provenant d'emprunts émis ou à émettre au profit du fonds des routes.

Une résorption progressive en période de récession de ces réserves de haute conjoncture est en tout point conforme au raisonnement économique régissant le fonctionnement de ces fonds non soumis au principe de l'annualité budgétaire. La continuité dans les investissements directs de l'État constitue un des instruments les plus importants dont les pouvoirs publics peuvent se servir pour maintenir la demande intérieure à un niveau satisfaisant et stimuler ainsi l'activité économique. Aussi reviendrai-je sur ce point essentiel au moment de la présentation des accents de la politique gouvernementale.

En ce qui concerne la dette de l'État, et tout comme les années précédentes, l'introduction du projet de loi autorisant le gouvernement à émettre un ou plusieurs emprunts au cours de l'exercice 1984 fournira sous peu une occasion idéale pour approfondir les différents aspects de l'endettement public. Dans ce contexte, je me limite pour l'instant à vous rappeler les conclusions fort pertinentes que la commission spéciale «sidérurgie» a dégagées dans le cadre de son rapport final au sujet de la marge de manœuvre encore disponible en matière de finances publiques.

«Compte tenu de l'ensemble de ces considérations, la commission estime que les montants indicatifs permettant de cerner de plus près la capacité d'endettement futur des administrations publiques se situent dans une fourchette allant de 2 à 4 milliards de francs. Les montants en question sont à considérer comme une enveloppe globale unique s'ajoutant au rythme d'emprunt annuel de 2 milliards émis par l'État au cours des derniers exercices écoulés.»

Le gouvernement entend poursuivre une politique d'endettement prudente qui tient parfaitement compte de cette marge de manœuvre. Aussi entend-il limiter en 1984 l'endettement dépassant le rythme de croisière prédéfini à la réserve que la loi du 1er juillet lui a aménagée à cet effet. Néanmoins, la dette à long terme s'accroîtra assez rapidement et passera d'à peine 11 milliards fin 1982 à plus de 15 milliards fin 1984. L'émission de certificats de la dette publique au profit des divers régimes de pension contributifs reste toutefois l'élément le plus dynamique en matière d'accroissement de l'endettement public. Le projet de loi portant réforme de l'assurance-pension prévoit les remèdes appropriés et devrait donc endiguer cette explosion.

3. Les accents de la politique gouvernementale

Je ne surprendrai sans doute personne en annonçant que la restructuration et la modernisation de la sidérurgie, en particulier, ainsi que le maintien de la

compétitivité de l'économie, en général, se retrouvent au cœur du projet de budget pour 1984. Afin de moduler l'effort de solidarité nationale indispensable au financement de ces mesures à caractère économique suivant des critères de justice sociale, le gouvernement a tenu à insérer dans le présent projet de budget tout un ensemble de mesures appropriées.

3.1. *Le renforcement économique*

L'adaptation structurelle de notre économie passe en premier lieu par une **restructuration de notre appareil sidérurgique** d'un point de vue tant économique que financier. Sans vouloir entrer une fois de plus dans le détail des mesures prévues, il y a lieu de relever qu'elles s'accompagnent également de dispositions à caractère social, que ce soit en matière d'emploi ou en matière de garantie de revenu.

Je vous rappellerai simplement que les seules dispositions prévues par la loi du 1er juillet 1983 se répercutent sur les finances de l'État au titre des exercices 83 et 84 par des **dépenses totales de près de 10,5 milliards de francs**, soit plus de 8 % de la masse budgétaire normale. C'est cet ordre de grandeur qu'il faut garder à l'esprit au moment d'apprécier l'envergure et la nature des mesures de financement public proposées.

Si la modernisation de la sidérurgie se trouve toujours, et plus que jamais, placée au centre des efforts à déployer en vue de réaliser l'indispensable restructuration, il n'en reste pas moins qu'un retour à une croissance équilibrée et à un plein emploi durable est très largement tributaire des possibilités de **développement des autres branches et secteurs économiques**. Aussi convient-il d'englober dans un ensemble cohérent d'autres objectifs de politique économique tels que la modernisation de l'agriculture, la diversification de notre appareil productif industriel, le développement du secteur tertiaire et l'amélioration des infrastructures.

En matière agricole, toutes les actions importantes de la politique gouvernementale ont pu être maintenues voire même renforcées. Des efforts particuliers sont prévus notamment dans le domaine de la promotion commerciale des produits agricoles et viticoles, dans celui de l'infrastructure des campagnes – voirie rurale et cours d'eau – ainsi que dans celui de la formation professionnelle et de la vulgarisation de l'information socio-économique. A noter encore que l'alimentation du fonds d'orientation économique et sociale a pu être renforcée de 50 millions par rapport à l'exercice 1983.

En ce qui concerne la **politique industrielle**, il convient de relever que, outre les aides substantielles prévues dans l'intérêt de la sidérurgie, des crédits sont inscrits au projet de budget pour 1984 dans l'intérêt d'aides directes et indirectes pour la consolidation et la diversification de l'industrie, notamment au titre de la loi-cadre d'expansion économique, pour quelque 850 millions. Le maintien en valeur réelle des crédits destinés à la recherche appliquée et à l'innovation de même que l'ouverture au Japon d'un bureau du board of economic development constituent deux efforts particuliers qui méritent d'être soulevés.

Dans l'intérêt de l'encouragement de l'effort d'investissement des entreprises, le gouvernement se propose par ailleurs de proroger pour l'année 1984 les principales mesures fiscales actuellement en vigueur et concernant l'expansion industrielle, la modernisation de l'agriculture ainsi que l'aide fiscale temporaire à l'investissement. L'instrument cité en dernier se trouve même amélioré en ce sens que la durée d'utilisation des biens amortissables susceptibles de bénéficier de l'aide fiscale pour investissement global est ramenée de 8 à 6 ans.

En vue de faciliter l'accès de nos entreprises exportatrices aux marchés internationaux, le projet de budget prévoit un crédit de 75 millions comme quatrième tranche d'une nouvelle majoration de 400 à 800 millions de la dotation de l'office du ducroire. Un autre crédit d'un montant identique est inscrit comme quatrième tranche également d'une dotation spéciale au profit de la SNCI destinée à l'octroi de prêts d'État à l'État. Par ailleurs, l'enveloppe réservée aux bonifications d'intérêts sur des crédits à l'exportation et aux subventions pour l'expansion commerciale à l'étranger est portée à 55 millions de francs.

Le secteur des classes moyennes, c.-à-d. l'artisanat, le commerce et l'hôtellerie avec ses 11.000 entreprises et ses 60.000 salariés, a bien évidemment un rôle important à jouer en cette période de crise. Aussi les crédits traditionnels, visant à accorder des aides aux entreprises individuelles et à subventionner les services de promotion ainsi que les mutualités d'aide et de cautionnement, ont-ils été maintenus en valeur réelle.

En vue de soutenir davantage encore l'activité dans le secteur de l'artisanat, le budget extraordinaire prévoit un crédit nouveau de 100 millions pour la réalisation de **travaux de rénovation des immeubles appartenant à l'État**. Il résulte par ailleurs du regroupement des crédits prévus au budget ordinaire des bâtiments publics qu'une somme de 410 millions est également déjà disponible dans l'intérêt des travaux d'entretien, de modernisation et de transformation du patrimoine immobilier de l'État. Les crédits inscrits en vue de la **restauration des anciennes demeures** et de l'isolation thermique des maisons renforceront d'autant cette initiative nouvelle qui aura sans doute un effet bénéfique en matière de relance des activités relevant du secteur de la construction.

Permettez-moi de développer quelque peu mes réflexions à ce sujet et d'esquisser dans ce contexte le rôle économique des investissements publics et leurs possibilités de développement au regard de la situation des finances de l'État. Peu à peu le secteur public est devenu en effet le principal commanditaire en matière de constructions non résidentielles, pour assurer actuellement plus de la moitié de l'activité globale dans le secteur du bâtiment.

Afin de mesurer à sa juste valeur la contribution des investissements publics à l'activité économique, je rappellerai que la part des investissements émanant des administrations publiques dans l'investissement total est passée de 14 % en 1970 à 26 % en 1980 pour

atteindre aujourd'hui à peu près un tiers. Cette politique volontariste a eu comme résultat que la part relative de l'investissement public dans le P.I.B. est passée de 4,7 % en 1960 à 8,3 % en 1982, alors qu'au cours de la même période la moyenne communautaire s'est constamment maintenue à 3 % environ. Dès lors, le Luxembourg se range parmi les rares pays européens à avoir connu, malgré la crise, une évolution positive en matière d'investissements.

Au regard de la situation des finances publiques, les possibilités de développement futur apparaissent cependant limitées. Les investissements publics devront de toute façon être axés pour l'essentiel sur des travaux de génie civil liés à l'amélioration des infrastructures économiques.

L'évolution des investissements directs de l'État se ressentira du resserrement de la marge de manœuvre disponible. Il n'en reste pas moins que le volume des investissements proposé pour 1984 continue à se situer à un niveau important dépassant en termes nominaux celui de 1981 de quelque 10 % environ. Par rapport aux exercices précédents, c'est surtout le volume des opérations effectuées par le truchement des fonds d'investissements publics qui est en régression. Cette évolution s'explique par le fait que la construction d'un nombre assez élevé de bâtiments administratifs et de certains tronçons d'autoroute importants vient d'être achevée.

Vu l'épuisement progressif des réserves encore disponibles, le programme de grande voirie ne pourra être poursuivi que grâce à des emprunts émis au profit du fonds des routes. Ces emprunts, d'un montant total de 1,1 milliard pour 83 et 84, se justifie par l'envergure des réalisations prévues (autoroute Luxembourg-Trèves, tunnel entre le Plateau du St. Esprit et la côte d'Eich, voie express du sud, contournement d'Ettelbruck) et leur importance pour les générations à venir. Il ne faut en effet pas oublier que l'aménagement de ce réseau autoroutier va de pair avec un effort particulier de redressement du réseau de voirie existant.

Le gouvernement s'est par ailleurs ouvert une voie de financement nouvelle, plus indépendante de la situation budgétaire actuelle, en faisant porter de 245 à 595 millions de francs le plafond de la garantie annuelle. La mise en chantier de constructions nouvelles représentant un investissement de 5 milliards en découlera.

Il est évident que les priorités et le calendrier de réalisation des investissements projetés dans le cadre du programme pluriannuel devront être reconsidérés régulièrement tant sous l'angle de leur effet multiplicateur sur les différentes branches de l'économie nationale que du point de vue de l'évolution de la situation des finances de l'État.

3.2. La consolidation du progrès social

En ayant pour objectif la consolidation du progrès social, le Luxembourg semble faire cavalier seul, étant donné que la plupart de nos partenaires communautaires prévoient des coupes, souvent assez sombres, dans leurs systèmes de sécurité sociale.

Le gouvernement luxembourgeois, pour sa part, continue à estimer que des initiatives nouvelles à caractère social sont indispensables soit pour atténuer les incidences de l'effort de solidarité nationale sur les ménages à faible revenu, soit pour relancer l'activité économique, notamment dans le bâtiment. Aussi a-t-il réservé une enveloppe de près de 260 millions pour la réalisation d'un certain nombre de mesures ponctuelles s'insérant dans un schéma global. Par ces mesures le gouvernement honore les engagements pris lors du vote de la loi sur la restructuration sidérurgique et visant à compenser les charges croissantes découlant pour certaines catégories sociales de la persistance de la crise économique généralisée.

1. Un crédit de 46 millions permettra un nouveau relèvement en 1984 de l'allocation compensatoire de vie chère. A l'heure actuelle, et suite aux dernières adaptations, celle-ci s'élève mensuellement à 3.050 francs pour une personne seule et à 4.575 francs pour un ménage.

2. Dans le domaine des prestations familiales, le gouvernement a prévu un crédit spécial de 92 millions permettant d'accorder une allocation compensatoire unique dans l'intérêt des familles, ceci au début de l'année 1984. Cette mesure vise à compenser de façon linéaire les récentes augmentations de la taxe sur la valeur ajoutée dans le chef des ménages ayant charge d'enfants.

3. En matière de logement social, le gouvernement propose, pour un coût de plus de 120 millions, tout un ensemble de mesures devant aboutir à un meilleur accès à la propriété pour nos concitoyens les moins favorisés et, par ce biais, à une relance de l'activité du bâtiment :

- dans le domaine des aides individuelles, le relèvement des primes de construction permettra de compenser la hausse des taux de TVA, tandis que le taux actuel de la subvention d'intérêt sera prorogé, malgré la baisse généralisée des taux d'intérêt intervenue depuis l'instauration de la subvention d'intérêt;

- dans le domaine des aides à la construction d'ensembles, les aides de l'État accordées dans le cadre du programme annuel connaîtront un relèvement exceptionnel en 1984 de même que la dotation du fonds de logement à coût modéré sera majorée.

A côté de ces mesures nouvelles, le gouvernement continue à accentuer sa politique en faveur de certaines catégories sociales plus particulièrement défavorisées: les handicapés, les personnes du troisième âge (maisons de soins, maisons de retraite), l'intégration sociale de l'enfance (maisons d'enfants, foyers de jour), les jeunes chômeurs ou encore les jeunes ménages à faibles revenus.

Je terminerai ce chapitre relatif aux mesures nouvelles à caractère social en signalant deux aspects particuliers:

1. Dans le domaine de la sécurité sociale, le point faible pour l'exercice 1984 reste le financement de l'assurance-maladie. Même s'il semble d'ores et déjà

acquis qu'un certain redressement résultera des mesures mises en vigueur pour l'année en cours, l'apurement définitif du déficit ne pourra cependant se faire qu'au bout de plusieurs exercices. Aussi toutes les mesures prises dans la loi budgétaire pour 1983, ainsi que toutes les mesures réglementaires qui en découlent, seront prorogées pour 1984.

2. En ce qui concerne le crédit nouveau inscrit au budget de l'année en cours en vue d'une participation de l'État dans le financement des mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'État, il a été réinscrit avec le même montant - 25 millions - au projet de budget pour 1984. Outre l'équipement et le fonctionnement d'une cantine, ces dépenses visent notamment à accorder des subventions d'intérêt au bénéfice des agents publics ayant contracté un prêt dans l'intérêt de l'acquisition d'un logement. Le règlement d'exécution en a d'ores et déjà été publié au Mémorial.

3.3. L'atténuation de la charge fiscale

Le projet de budget pour 1984 ne comporte pas d'augmentation de la charge fiscale. Au contraire, les mesures prises par le conseil de gouvernement

dans le cadre des travaux d'élaboration du projet ont pour effet d'atténuer cette charge dans le chef des contribuables. Elles visent ainsi à sauvegarder le pouvoir d'achat et à éviter les risques déflationnistes inhérents à l'effort de solidarité nationale.

La principale de ces mesures a pour objet l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'indice des prix à la consommation enregistrée entre le premier semestre 83 et le premier semestre 82. Cet ajustement linéaire et général du tarif - actualisation de l'ordre de 9,1 % - se traduira en 1984 par une moins-value de recettes évaluée à 1,1 milliard pour le seul impôt retenu sur les traitements et salaires.

Sur le plan individuel, les réductions nominales de la charge d'impôt qui résultent de l'adaptation proposée des barèmes peuvent être appréciées sur la base du tableau comparatif qui suit. Ce tableau tient compte du fait que l'impôt de solidarité prélevé sur le revenu passera de 8,25 % en 83 à 10 % en 84 suite à la loi du 1er juillet 1983. Les différences d'impôts constituent donc des réductions nettes inférieures à celles résultant de la seule actualisation des tarifs.

Classes d'impôts

Revenus imposables	I		II		III ₁		III ₂		III ₃	
	en F	en %	en F	en %	en F	en %	en F	en %	en F	en %
350.000	3.754	6,48	3.835	17,51	3.754	38,26	—	—	—	—
650.000	10.911	5,84	7.277	7,26	8.149	10,90	8.555	17,06	9.162	37,22
950.000	12.750	3,57	12.335	5,96	14.467	8,12	16.507	10,98	18.637	15,32
1.250.000	12.464	2,31	20.401	5,87	22.586	7,16	24.678	8,68	26.861	10,65
2.000.000	5.165	0,51	26.719	3,44	30.311	4,08	34.795	4,89	38.386	5,66

Une deuxième mesure d'allègement de la charge fiscale a pour objet la majoration du forfait pour frais d'obtention. Le montant actuel de 21.000 francs s'avère, dans un nombre croissant de cas individuels, comme insuffisant pour couvrir les frais réels encourus. En proposant de porter le susdit minimum à 25.200 francs, le gouvernement accepte un déchet de recettes de 150 millions pour le seul exercice 1984. Par ailleurs, le gouvernement réaménagera dans le sens d'une plus grande flexibilité, et en vue d'assurer une meilleure mobilité professionnelle, les dispositions fiscales relatives à la déductibilité des frais de déplacement des salariés.

La troisième mesure est constituée par un relèvement des limites de revenu garantissant aux pensions modestes l'avantage de l'abattement de retraite supplémentaire de 6.000 francs.

Enfin il importe de relever que le gouvernement introduira, le cas échéant, un certain nombre de mesures fiscales permettant de prendre en considération les pertes subies par les sinistrés des crues de la Moselle.

Dans le même ordre d'esprit, le gouvernement a introduit pour l'année courante la déductibilité des intérêts débiteurs à l'intérieur d'un forfait pour le propriétaire habitant son logement. Ce train de mesures fiscales sera complété sous peu par le dépôt d'un projet de loi classant les cotisations versées sur un plan d'épargne-logement comme dépenses spéciales déductibles du revenu imposable. La portée de ces mesures à caractère fiscal reste assez limitée pour l'instant, leur grand handicap étant un manque de sélectivité évident qui élargit inévitablement l'écart entre leur coût et leur impact réel sur le développement économique, et notamment sur l'activité du bâtiment.

Voilà les traits essentiels d'une approche fiscale au service des politiques économique et sociale! Voilà aussi traduit dans les faits le souci du gouvernement d'harmoniser autant que faire se peut l'ensemble des accents du projet de budget pour 1984, une telle harmonisation s'avérant indispensable si l'on veut accroître l'efficacité des dépenses publiques, ceci eu égard aux ressources fort limitées en ces temps de difficultés économiques!

Cohérente et continue dans sa conception, disciplinée et véridique dans son application, la politique budgétaire du gouvernement a donné naissance à un projet de budget pour 1984 qui, tout en tenant compte des contraintes des finances publiques, répond en tout point aux exigences actuelles de la vie économique et sociale.

Entré dans sa phase décisive, l'effort de redressement de la sidérurgie constitue une œuvre d'envergure qui appelle le concours de tous. L'avenir de notre communauté nationale se prépare en effet à travers des réformes de structures destinées sur quelques années à renforcer notre potentiel économique et à consolider le progrès social. Car un progrès social durable a besoin d'un appareil de production moderne et fort pour le soutenir.

Le projet de budget pour 1984 traduit ces ambitions à moyen et long terme. Il a également pour objectif d'encadrer les efforts économiques indispensables par des mesures d'accompagnement cherchant à moduler l'effort de solidarité suivant des critères de justice sociale.

En présentant un projet de budget structurellement en équilibre, le gouvernement entend, par ailleurs, renforcer le revirement de tendance qu'il avait amorcé en matière d'évolution des finances publiques dès la mise au point du budget de l'année en cours. Aussi l'opération de reconstitution de la réserve budgétaire résulte-t-elle d'un souci profond visant à assurer le bien-être de la population, et ce au-delà des prochaines élections législatives.

Je terminerai cet exposé en exprimant le souhait que cette conception responsable de la chose publique et cette approche politique exempte de velléités d'électoratisme continueront à caractériser les prochaines étapes de la discussion budgétaire. Le renforcement économique, la solidarité tenant compte des facultés contributives et la maîtrise financière constituent pris séparément et tous ensemble un enjeu bien trop vital pour en faire un objet de démêlés politiques. L'avenir de notre pays, de même que celui des générations présentes et futures, en dépend.

La restructuration et la modernisation de la sidérurgie luxembourgeoise

Le 30 juin 1983 la Chambre des Députés a voté le projet de loi concernant des mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie ainsi que le maintien de la compétitivité générale de l'économie. La loi est entrée en vigueur le 1er juillet 1983. Nous reproduisons ci-après le texte de l'exposé des motifs de cette loi:

1. Considérations générales

Depuis le nouvel effondrement du marché sidérurgique à la fin de l'année 1982 et le dépôt du Rapport Gandois, le groupe de travail de la conférence tripartite «sidérurgie» s'est réuni pour procéder à certaines adaptations et modifications du plan de restructuration de la sidérurgie tel qu'il avait été présenté à la Commission de Bruxelles dans la lettre du 27 septembre 1982.

Ce plan de restructuration révisé est fondé sur les nouvelles perspectives du marché sidérurgique ainsi que sur les contraintes financières, industrielles et communautaires auxquelles la sidérurgie luxembourgeoise est directement soumise. Il tient très largement compte du concept global de restructuration proposé par le Rapport Gandois et il vise à assurer la survie d'une sidérurgie luxembourgeoise compétitive et capable d'atteindre dans une conjoncture normale le seuil de rentabilité propre.

Ce plan de restructuration sidérurgique a été approuvé par les partenaires de la conférence tripartite «sidérurgie» et notifié à la Commission des Communautés européennes par la lettre du 31 mars 1983.

Le plan de restructuration comprend un plan industriel adapté aux données commerciales et financières comportant un programme d'investissement de 15 milliards de francs pour la période 1983 à

1987. Il prévoit également un certain nombre de mesures d'accompagnement visant principalement à assurer le redressement financier de la sidérurgie luxembourgeoise. Le volet social du plan comporte à côté d'une aide à la DAC des mesures permettant un dégageant accéléré des effectifs excédentaires de la sidérurgie.

Le comité de coordination tripartite s'est réuni pour délibérer sur les sources de financement des engagements publics substantiels qui découlent du plan de restructuration sidérurgique.

Le comité a également pris connaissance des données de base de la situation économique en 1983 et a été appelé à émettre un avis dans l'optique de la modulation de l'échelle mobile des salaires pour «évaluer les perspectives économiques et sociales et les incidences pour le reste de l'année 1983 et pour 1984», selon les termes de l'avis du comité de coordination tripartite en date du 2 décembre 1982.

Compte tenu de l'étroite interdépendance entre les difficultés du secteur sidérurgique et les problèmes de compétitivité générale de l'économie luxembourgeoise, le présent projet comporte une mesure de politique des revenus limitant pour 1983 et 1984 à quatre le total des échéances de l'indice.

2. Les principaux éléments du plan de restructuration sidérurgique

2.1. L'aggravation de la crise sidérurgique

Après une fin d'année 1982 tout à fait catastrophique qui a fait passer les expéditions de produits sidérurgiques au départ des usines de l'Arbed au plus bas niveau enregistré depuis le début de la crise, la production sidérurgique a encore baissé au premier trimestre 1983 de 26,8 % et les exportations ont reculé en valeur de 29,1 %. Cette baisse importante reflète non seulement une situation conjoncturelle particulièrement défavorable au secteur sidérurgique, elle représente un véritable fait nouveau qui a nécessité une révision de certaines prémisses des précédents accords sidérurgiques.

Toutes les études montrent par ailleurs que les perspectives du marché sidérurgique restent très médiocres pour les années à venir. Même un retour à

un taux de croissance économique de l'ordre de 3 % n'entraînerait pas une reprise sensible du marché sidérurgique, d'autant plus que les surcapacités qui subsistent dans la Communauté européenne sont considérables. Dans cette optique le plan de restructuration adapté part d'une hypothèse de production annuelle de 3,1 millions de tonnes de produits finis en moyenne et de 3,7 millions de tonnes en pointe.

2.2. La conception générale du plan industriel adapté

Conformément aux recommandations du Rapport Gandois, le plan d'investissement, approuvé par les partenaires de la conférence tripartite «sidérurgie» et soumis à la Commission des Communautés européennes, ne dépasse pas 3 milliards de francs par an pour la période 1983 à 1987.

La conception générale du plan industriel, tout en laissant ouverte une éventuelle discussion de synergie transnationale, repose essentiellement sur les quatre points forts suivants :

- modernisation des trains lourds et moyens (II, III/IV d'Esch-Belval). Le coût total de ce projet s'élève à 2.000 millions de Flux.
- modernisation des laminoirs à chaud et à froid de Dudelange. Le coût de ce programme d'investissement est estimé à 4.500 millions de Flux.
- aménagements au train A de Rodange (500 millions de Flux)
- adaptation de la capacité des aciéries au niveau de production visé. Il est prévu d'arrêter la phase liquide de Dudelange au profit d'une meilleure occupation de celle du bassin d'Esch-Differdange et de construire à Esch-Belval une installation de coulée continue à brames et blooms qui alimentera entre autre le laminoir à chaud de Dudelange. Le coût correspondant à l'installation de coulée continue et du four de réchauffage nécessaire en amont des laminoirs d'Esch-Belval s'élève à 5.000 millions de francs.

La capacité de production d'acier brut de la sidérurgie luxembourgeoise diminuera ainsi de 6.380 kt/an à 5.450 kt/an.

Il est rappelé dans une annexe de la lettre à la Commission des Communautés européennes que la sidérurgie luxembourgeoise s'est engagée très tôt dans une profonde restructuration de son outil de production réduisant entre 1974 et 1980 sa capacité de production d'acier brut de 15,4 % tandis qu'en moyenne la capacité européenne a encore augmenté pendant cette période de 14,7 %. Par ailleurs quelques ratios illustrent l'importance vitale de la sidérurgie dans l'économie luxembourgeoise. En 1980 celle-ci représentait 15,5 % du PIB, 12,4 % de l'emploi total, 50,8 % de la valeur de la production industrielle et 56,9 % des exportations de produits industriels.

Compte tenu de ces données qui soulignent la nécessité vitale de maintenir une activité sidérurgique compétitive et rentable, le plan de restructuration a retenu des mesures d'accompagnement nouvelles qui font l'objet du présent projet de loi.

2.3. Les mesures d'accompagnement

2.3.1. Les aides à l'investissement

Il est confirmé que l'aide à l'investissement de 15 % et l'aide conditionnellement remboursable de 10 % notifiées dans la lettre du Gouvernement du 27 septembre 1982 s'appliquent au programme d'investissement révisé.

Conformément à ce qui avait déjà été indiqué dans la prédite lettre, le Gouvernement luxembourgeois se réserve la faculté de transformer en dû temps les deux avantages prédits en une bonification d'intérêt. Également en accord avec la communication du 27 septembre 1982, le plafond de la garantie de l'État pour les prêts CECA sera aménagé pour permettre le financement du plan d'investissement. Dans la mesure

où les fonds CECA disponibles ne seraient pas suffisants, la garantie serait étendue à d'autres bailleurs de fonds. Cette extension de la garantie de l'État a été retenue par la loi du 20 décembre 1982 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour 1983.

2.3.2. Les mesures de redressement financier

Le Gouvernement luxembourgeois rappelle que la sidérurgie luxembourgeoise a investi pendant la période de 1975 à 1979 quelque 17 milliards de Flux sans aide publique significative.

Ces investissements ont été financés sur la base du crédit propre des entreprises au moyen d'emprunts d'une durée moyenne de 7 ans et dont le remboursement vient à échéance à partir de l'année en cours. Les raisons pour lesquelles le Gouvernement envisage de donner son appui pour le renouvellement de ces emprunts sont explicitées en détail au point 2.2. de sa lettre du 27 septembre 1982.

D'autre part, la nouvelle aggravation de la situation commerciale a encore accentué l'importance excessive des charges financières dont fait état notamment aussi l'expertise de M. J. GANDOIS. Conformément aux recommandations y formulées, il est prévu de prendre des mesures pour remédier autant que possible à cet état des choses.

Il faut mentionner dans ce contexte en premier lieu la réalisation de certains actifs des sociétés. Il est entendu qu'une intermédiation du Gouvernement luxembourgeois s'impose pour faciliter ces opérations. Par le présent projet le Gouvernement est autorisé à acquérir des titres de l'entreprise sidérurgique Sidmar détenus par SALEM S.A., filiale de l'ARBED pour un montant de 2.500 millions de francs.

D'autre part, les mesures d'accompagnement seront aménagées comme suit :

- Le Gouvernement envisage une augmentation du capital de l'ARBED ensemble avec d'autres bailleurs de fonds pour un montant de 2.450 mio Flux.
- Une même opération pour la MMR-A portera sur un montant de 225 mio Flux.
- A titre exceptionnel, le Gouvernement envisage de faire bénéficier l'ARBED d'une bonification d'intérêt ou d'une intervention financière équivalente sur la charge des investissements du passé, les montants afférents étant estimés à quelque 1.704 mio Flux en 1983 et à quelque 1.420 mio Flux en 1984.
- Une intervention similaire est envisagée au profit de la MMR-A au titre des charges résiduelles de restructuration avec un montant de 125 mio Flux en 1983 et 100 mio Flux en 1984.

Enfin, dans la mesure où les négociations en vue de la consolidation et/ou du renouvellement des emprunts actuels venant à échéance ne pourraient aboutir sans un certain soutien de l'État, le Gouvernement luxembourgeois envisage la couverture partielle de ces montants moyennant sa garantie.

2.4. Le volet social de la restructuration sidérurgique

Le volet social de la restructuration sidérurgique instauré par les lois antérieures sera reconduit et renforcé.

La résorption des effectifs excédentaires de la sidérurgie sera poursuivie par la continuation du régime de la préretraite facultative, d'une part, par le développement d'une politique active et organisée de mobilisation du personnel de la sidérurgie vers les autres secteurs de l'économie, d'autre part.

C'est ainsi qu'au cours des années 1985 et 1986, le dégageement accéléré des travailleurs de la sidérurgie dont les années de naissance se situent dans les années 1928 et 1929 sera facilité par la reconduction du régime des départs échelonnés en préretraite volontaire. La mesure sera susceptible d'être invoquée par 490 travailleurs en 1985 et 558 travailleurs en 1986.

Dans la mesure où l'évolution des effectifs de la sidérurgie en fera apparaître la nécessité, le Gouvernement se réserve de procéder, pour l'année 1987, à la prorogation de la préretraite dans l'intérêt des travailleurs nés en 1930.

Le nombre des bénéficiaires potentiels est estimé à 546 unités.

Le cas échéant, il se réserve dans ce cas, conformément à la loi, de subordonner l'admission d'un travailleur à la préretraite à la condition que l'employeur remplace le travailleur dégage par un jeune sans emploi.

La programmation retenue pour la résorption des effectifs excédentaires de la sidérurgie retient comme prémisses fondamentale 2.400 départs approximativement sur la période allant de 1983 à 1988, dont 1.700 départs environ sous l'effet de la mobilité volontaire du personnel de la sidérurgie vers des emplois offerts dans d'autres secteurs de l'économie.

Le fonds de chômage assumera la charge intégrale du coût résiduel du sureffectif structurel des entreprises de la sidérurgie au cours des années 1983, 1984 et 1985 au moyen de l'octroi d'une aide à la division anticrise plafonnée à 625 millions de francs pour 1983, 350 millions pour l'année 1984 et 275 millions pour 1985.

Tenant compte des différentes options possibles concernant le concept industriel retenu en définitive,

le tableau ci-après indique la prévision des effectifs de la sidérurgie pour les exercices 1983 à 1986.

Exercice	Effectif inscrit ○	Effectif d'exploitation ○	Sureffectif structurel ○
1983	16.167	14.850-14.700	1.317- 1.467
1984	14.867	14.550-14.100	317- 767
1985	14.200	14.250-13.650	50- 550
1986	13.280	14.000-13.400	720-(120)

Un comité permanent siégeant sous la présidence du Ministre du Travail est chargé de surveiller à un rythme mensuel l'évolution des effectifs de la sidérurgie et notamment l'impact de la mobilité volontaire du personnel sur la consistance du sureffectif structurel.

En vue d'assurer l'emploi productif du volet conjoncturel du personnel excédentaire de la sidérurgie, le Gouvernement a chargé les entreprises de la sidérurgie, dans les limites d'une enveloppe financière globale de 300 millions de francs, de la mise en œuvre d'un programme de travaux extraordinaires d'intérêt général sur la base de l'habilitation expirant le 30 septembre 1983.

A noter enfin que l'application du régime de l'allocation spéciale d'invalidité, introduit par la loi budgétaire de 1983 à titre de mesure ponctuelle, sera assurée, sous les conditions et dans les limites inscrites dans la loi, à l'ensemble des travailleurs de la sidérurgie ayant introduit une demande d'admission avant l'expiration de la date limite du 1er mars 1983, ce délai n'étant pas cependant prorogé.

L'impact financier du volet social sidérurgique est estimé à 11,7 milliards de francs sur la période 1983 à 1988, dont 6 milliards de francs au titre des mesures courantes et 5,7 milliards de francs au titre des mesures nouvelles.

Sur la période 1983 à 1990 le coût du volet social sidérurgique est estimé à 13,2 milliards de francs, dont 7 milliards au titre des mesures nouvelles.

Le tableau ci-après donne une estimation pluri-annuelle des dépenses du fonds de chômage au titre du volet social sidérurgique :

	1983	Report	1984	1985	1986	1987	1988	Total Report	1989	1990	1991	Grand Total Report
1. Aides courantes												
Travaux extraordinaires	170	672	—	—	—	—	—	170 672	—	—	—	170 672 842
Reconversion professionnelle	57	28	40	43	46	49	52	287 28	—	—	—	287 28 315
Aide réemploi	33	—	34	37	40	43	46	233 —	—	—	—	233 — 233
Préretraite	960	61	1.158	917	607	215	—	3.857 61	—	—	—	3.857 61 3.918
Allocation spéciale Invalidité (240 trav.)	130	—	135	138	140	143	133	819 —	104	74	18	1.015 — 1.015
Aide à la DAC	600	450	—	—	—	—	—	600 450	—	—	—	600 450 1.050
Sous-total 1	1.950	1.211	1.367	1.135	833	450	231	5.966 1.211	104	74	18	6.162 1.211 7.373
		3.161						7.177				

	1983	Report	1984	1985	1986	1987	1988	Total Report	1989	1990	1991	Grand Total Report
2. Aides nouvelles												
Travaux extraordinaires (5/83-9/83-500 trav.)	300	—	—	—	—	—	—	300	—	—	—	300
Préretraite 1985-1987	—	—	—	197	644	1.124	1.166	3.131	—	719	239	—
Allocation spéciale inval. (+ 500 trav.)	260	—	270	276	280	286	266	1.638	—	208	148	36
DAC	25*	—	350	275	—	—	—	650	—	—	—	—
Sous-total 2	585	—	620	748	924	1.410	1.432	5.719	—	927	387	36
3. Total: Volet Social Sidérurgique	2.535	1.211	1.987	1.883	1.757	1.860	1.663	11.685	1.211	1.031	461	54
	3.746							12.896				14.442

unité: mio de francs

* 625 mio - 600 mio (loi budgétaire 1983)

Compte tenu des dépenses générales dont le financement incombe au fonds de chômage et de l'obligation de remboursement des avances consenties par l'État, les recettes estimées du fonds de chômage sur la base de la répartition des ressources ordinaires introduites par la loi budgétaire de 1983 seront temporairement insuffisantes pour couvrir les charges globales du fonds.

Pour la période 1983 à 1988 le découvert est estimé à 3,6 milliards de francs, les avances de l'État remboursables en application des dispositions de l'article 9 paragraphe (2) de la loi du 30 juin 1976 ayant dépassé 2 milliards de francs.

3. Le financement des aides de l'État

Afin de pouvoir assurer la couverture des aides supplémentaires à allouer aux sociétés sidérurgiques luxembourgeoises par l'entremise du budget de l'État, - y compris celles relatives au fonds de chômage, - le Gouvernement a élaboré un plan de financement dont les composantes peuvent être ventilées comme suit:

1) Impôts indirects

- Majoration des taux de la taxe sur la valeur ajoutée:
 - taux normal: (10+2=) 12 %;
 - taux réduit: (5+1=) 6 %;
 - taux spécial: (2+1=) 3 %.
- Relèvement de 70 francs de la taxe spéciale de consommation sur les alcools;
- Majoration des taux du droit d'accise autonome sur les cigarettes;
- Augmentation du taux du droit d'accise commun sur les carburants: +0,5 F/litre pour l'huile minérale légère (essence) et 1,5 F/litre pour le gasoil léger (Diesel);
- Relèvement de (5 F - 3 F =) 2 F de la taxe de conversation en service téléphonique intérieur.

2) Impôts directs

En considération des dépenses additionnelles assez substantielles que le Fonds de chômage devra

supporter dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration de notre sidérurgie, un relèvement des ressources dudit Fonds s'avère inévitable. L'article 14 du projet de loi prévoit de porter les taux des différentes ressources aux montants suivants:

- Impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des:
 - personnes physiques (6,5 + 3,5 =) 10 %
 - collectivités (2 + 2 =) 4 %
- Contribution des communes: (4 + 2 =) 6 % du montant de l'impôt commercial.

3) Emprunts

Étant donné qu'en matière d'endettement de l'État, notre pays dispose encore d'une certaine marge de manœuvre, le projet de loi prévoit un relèvement du plafond fixé, pour l'émission d'emprunts nouveaux, par l'article 1er de la loi du 19 décembre 1982 autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de 2 milliards de francs.

A noter que d'après les prévisions actuelles relatives à l'évolution des principales composantes budgétaires, - y compris les dépenses additionnelles faisant l'objet du projet de loi, - il faudrait prévoir, pour l'exercice budgétaire 1983, l'émission d'emprunts nouveaux pour un montant total de quelques 3 milliards. Afin de mettre le Gouvernement toutefois

en mesure de réagir rapidement à toute dégradation supplémentaire des conditions de l'équilibre budgétaire, le projet de loi prévoit une majoration de 2 à 4 milliards du montant total des emprunts nouveaux pouvant être émis par l'État.

4) *Rigueur budgétaire*

Au moment des négociations tripartites au sein du Comité de coordination, le Gouvernement a rappelé

sa volonté très ferme de mettre en place dans le cadre de l'exécution du budget de 1983 et de l'élaboration de celui pour 1984 une politique budgétaire qui soit axée davantage encore sur la rigueur et la restriction. Cette façon de procéder devrait permettre de dégager un maximum de ressources supplémentaires dans l'intérêt notamment du financement de nouvelles initiatives à prendre par le Gouvernement en matière économique et sociale.

4. La modification de certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements

Dès 1981, en présence de la forte détérioration de la situation économique, une modération de la croissance des revenus est apparue indispensable pour rétablir la compétitivité de l'économie luxembourgeoise en freinant la croissance des coûts de production. La nécessité de limiter l'effet induit de l'inflation sur la masse des revenus est encore apparue plus urgente après la dévaluation du franc du 20 février 1982. Le renchérissement de la consommation intermédiaire des entreprises et des biens d'investissement, l'accélération de l'inflation et sa transmission automatique dans les coûts salariaux faisaient peser de grands risques sur la compétitivité des entreprises, surtout dans un contexte international où les principaux pays concurrents mettaient en œuvre des politiques de prix et de revenus très restrictives.

Dans ce contexte la loi du 8 avril 1982 a répondu à deux préoccupations: d'une part limiter l'adaptation automatique de l'ensemble des salaires et traitements à 5 % environ en 1982, limitation assortie, d'autre part, de mesures spécifiques pour les travailleurs à revenu modeste en prenant en compte leur situation de famille.

Les mesures prises en avril 1982 ont sans doute constitué une importante et nécessaire contribution à l'assainissement de la situation compétitive de notre industrie et de notre économie en général.

A la fin de 1982, et en dépit des mesures de stabilisation prises, la situation en matière de prix était demeurée préoccupante. Dans ces conditions on ne pouvait envisager de laisser expirer les effets des mesures de modération des revenus salariaux prévus par la loi du 8 avril 1982. On tablait à l'époque sur une inflation probable pour 1983 de 8,5 à 10 %, inflation qui aurait déterminé l'échéance de 3 à 4 tranches indiciaires et donc une augmentation des salaires de l'ordre de 10 % en moyenne annuelle.

Le Comité de coordination tripartite, dans son examen de la situation économique et sociale du 2. 12. 82, a été d'avis que la répercussion intégrale dans les coûts salariaux par le biais de l'échelle mobile d'un tel niveau d'inflation n'était pas compatible avec l'équilibre interne et externe de notre économie et qu'il convenait dès lors de reconduire pour 1983, en les adaptant, les mesures prises en avril 1982.

Un accord a pu être trouvé sur un système de modulation de l'échelle mobile, limitant à trois le nombre des adaptations et fixant d'avance le taux maximum d'augmentation de la masse salariale par le jeu de l'échelle mobile et la date de ces adaptations. On avait prévu ainsi l'allocation de tranches de 2,5 % chacune au 1er mai, 1er septembre et au 1er décembre 1983, déterminant une hausse de la masse salariale en moyenne annuelle 1983/82 de 7 %. La loi du 24 décembre 1982 a entériné cet accord.

En raison des nombreuses incertitudes qui grevaient l'évolution future de notre économie, cet accord sur un système de modulation de l'échelle mobile a été assorti d'une clause stipulant que le comité de coordination se réunira spécialement à la fin du mois de juin 1983, pour évaluer les perspectives économiques et sociales et les incidences de cette formule de modulation pour le reste de l'année et pour 1984.

Or, la situation économique au Luxembourg a connu depuis la fin de 1982 une aggravation dramatique, notamment dans le domaine sidérurgique. Mais même en dehors de ce contexte, la situation concurrentielle générale de l'économie luxembourgeoise demeure précaire, surtout face à la décélération de l'inflation et le freinage des coûts salariaux dans les principaux pays concurrents. Dans ces conditions il est apparu au Gouvernement qu'un effort supplémentaire de modération des revenus pour 1984 était indispensable pour assurer à terme une situation compétitive de notre économie sur le plan des coûts salariaux relatifs. Parallèlement la procédure législative dans laquelle le projet de loi sur la politique des prix est déjà engagé, devra aboutir le plus rapidement au vote de ce projet.

Malgré de longues et laborieuses négociations au sujet d'une politique des revenus au sein du comité de coordination tripartite au cours de ces derniers mois, aucun accord n'a pu être dégagé sur les propositions soumises par le Gouvernement. Ce dernier estime cependant devoir prendre d'urgence les mesures qui s'imposent afin d'éviter un dérapage général des coûts de production internes et une aggravation subséquente de la crise du chômage. Tel est l'objet de l'article 21 du présent projet de loi.

Le mécanisme de modération de l'échelle mobile proposé présente les traits caractéristiques essentiels suivants :

- Il maintient les principes généraux de fonctionnement de l'échelle mobile des salaires et notamment la proportionnalité des adaptations, la cote d'application unique et le système des cotes d'échéance.
- En ce qui concerne l'exercice 1983 les dispositions afférentes de la loi du 24 décembre 1982 restent en vigueur. Seront allouées de la sorte en 1983, 3 tranches intégrales de 2,5 % aux échéances prévues.
- En revanche, pour 1984, une seule adaptation est prévue et il est dérogé au mécanisme normal de déclenchement des adaptations en reportant cette adaptation à une date fixée d'avance, à savoir, le 1er septembre 1984.

De sorte la masse salariale accusera, du seul fait de l'échelle mobile, une hausse de 5,7 % en moyenne annuelle 1984/83.

Le Gouvernement a la ferme conviction que la modification proposée quant aux modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et des traitements s'impose au regard des contraintes économiques signalées et qu'un lien indissoluble la rattache aux autres mesures d'ordre financier et social rendues nécessaires en faveur de l'indispensable restructuration de la sidérurgie.

(Source: Documents parlementaires No 2712 du 27. 5. 1983.)

L'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement au cours du premier semestre de l'exercice 1983

Contexte économique général

Le faible niveau d'activité de l'économie mondiale et européenne a continué à marquer le profil conjoncturel de l'économie luxembourgeoise au cours du premier semestre de 1983. Les signes de reprise, qui se sont manifestés en particulier dans l'économie américaine, n'ont pas eu de répercussions sur les résultats de l'économie nationale, qui sont restés décevants tant sur le plan de la production que sur celui des exportations. Ceci vaut surtout pour le secteur sidérurgique, dont la production du 1er semestre a diminué de 16,6 % par rapport à la période correspondante de 1982.

Dans le domaine des investissements, et en l'absence de données chiffrées précises, on peut cependant estimer, au vu des dossiers soumis à la SNCI, que l'on assiste à une certaine reprise dans le secteur des petites et moyennes entreprises. Peut-être les perspectives de l'amélioration conjoncturelle en 1983-1984 et la baisse des taux d'intérêt ont-elles encouragé la propension à investir. Il faut toutefois ajouter que malgré des efforts de promotion intenses, les résultats de la politique de diversification industrielle ont été moins importants au cours du 1er semestre 1983, ceci en raison de l'absence de nouveaux projets d'investissement de grande envergure.

Sur le plan de la politique économique, le fait marquant a été le vote par le Parlement de la loi du 1er juillet 1983 concernant des mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie ainsi que le maintien de la compétitivité générale de l'économie.

Pour sa part, et en quelque sorte à titre de mesure d'accompagnement, la SNCI a abaissé le niveau de ses taux d'intérêt. Ceux-ci s'élèvent actuellement à 11-12 % pour les prêts à moyen et à long terme, à 8 % pour les prêts à l'innovation et à 11,25 % pour les crédits à l'exportation. Le taux d'intérêt des crédits d'équipement reste fixé à 4,5 %.

Par ailleurs, la SNCI a décidé des mesures adéquates en faveur des entreprises victimes des crues exceptionnelles de la Moselle au printemps 1983.

Vue d'ensemble des opérations de la SNCI

Au cours du premier semestre 1983, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des interventions pour un montant total de 765 millions de francs, chiffre qui reste en retrait par rapport à ceux réalisés au cours des deux exercices précédents. Cette régression s'explique avant tout par la diminution

prononcée des prêts à long terme à la suite de l'absence de projets de diversification industrielle de grande envergure.

Le tableau comparatif repris ci-après fournit une vue d'ensemble ventilée suivant les différentes catégories d'opérations de la SNCI.

Tableau comparatif des opérations décidées au cours du premier semestre des exercices 1981, 1982 et 1983 :

(en millions de francs)

	1981	1982	1983
Crédits d'équipement	217	210	281
Prêts à long terme	285	744	185
Prêts CECA	—	—	67
Prêts à l'innovation	—	—	30
Crédits à l'exportation	293	479	166
Participations	32	—	36
Prêts spéciaux à la sidérurgie	514	—	—
Total :	1.341	1.433	765

Il en ressort que l'activité essentielle de la SNCI reste le financement des investissements au moyen des trois instruments «classiques» : crédits d'équipement, prêts à long terme et prêts CECA. Les montants cumulés de ces trois catégories de prêts s'élèvent en effet à 533 millions de francs, soient 69,7 % du volume total des opérations décidées.

Crédits à l'investissement

Crédits d'équipement

Cette formule de crédit, réservée en principe à des entreprises de taille petite et moyenne, dont les fonds propres ne dépassent pas vingt millions de francs, reste le moyen d'intervention le plus employé, ceci tant en volume qu'en nombre.

Le volume de ces crédits a très fortement augmenté, puisqu'il est passé de 210 millions de francs, accordés au cours du premier semestre de l'exercice 1982, à 281 millions, accordés durant la même période de l'exercice en cours, ce qui correspond à une augmentation de plus de 33 %.

Le tableau ci-dessous montre la ventilation des crédits d'équipement accordés suivant les différents

secteurs éligibles ainsi que l'impact des crédits en termes d'emplois nouveaux créés.

Crédits d'équipement : Ventilation des crédits accordés durant le premier semestre de 1983 :

	Montants accordés en francs	Nombre de prêts	Emplois salariés nouveaux	Débutants indépendants
Industrie	86.800.000,—	14	65	3
Artisanat	87.175.000,—	40	37	19
Hôtellerie	66.000.000,—	17	10	6
Commerce	40.885.000,—	18	22	3
Total	280.860.000,—	89	134	31

L'augmentation du volume des crédits d'équipement accordés peut être constatée dans tous les secteurs éligibles. On assiste à une augmentation des crédits d'équipement accordés au secteur industriel, ceci tant en nombre (+ 4 prêts) qu'en volume (+ 24 millions de francs). L'intervention totale de la SNCI dans le financement des investissements industriels (crédits d'équipement + prêts à long terme + prêts CECA) s'élève, quant à elle, à 29 prêts pour un montant total de 238,3 millions de francs.

L'artisanat reste le principal bénéficiaire de la formule des crédits d'équipement. Il est à noter que si le volume des crédits d'équipement accordés à ce secteur augmente fortement d'une période à l'autre (+ 36,8 millions de francs), le nombre de crédits tombe de 48 à 40, ce qui traduit une évolution structurelle quant à la nature des investissements effectués.

Les crédits d'équipement accordés aux secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce connaissent une progression importante, avec, pour le premier secteur, un doublement du nombre des crédits accordés.

Il échet de relever, par ailleurs, que l'octroi des crédits d'équipement a permis la création de 134 emplois salariés nouveaux ainsi que l'établissement, en tant qu'entrepreneurs individuels, de 31 personnes.

Prêts à long terme

Durant le premier semestre de 1983, le conseil d'administration de la SNCI a accordé 9 prêts à long terme pour un montant total de 184,5 millions de francs. Sur ces 9 prêts, 4 sont destinés à des entreprises en voie de création, soit une proportion identique à celle relevée au cours du premier semestre de l'exercice précédent.

La comparaison des chiffres de 1983 avec ceux de 1982 montre qu'en 1983 il n'y a pas eu de financement de projets industriels de très grande envergure, contrairement à ce qui s'est passé en 1982.

Il est rappelé que la formule des prêts à long terme est destinée à des entreprises dont les fonds propres dépassent vingt millions de francs.

Prêts CECA

A la fin de l'exercice 1982, une tranche de 150 millions de francs a été mise à la disposition de la SNCI par la CECA au moyen d'un prêt global, ceci en vue du financement de projets d'investissement permettant la création d'emplois susceptibles de convenir à des travailleurs en provenance de la sidérurgie. Le taux d'intérêt de cette tranche a été fixé à 11 % l'an et le déboursement s'est effectué à 97 % du pair. La SNCI bénéficie en outre d'une bonification d'intérêt de 3 % sur le montant du prêt pendant les 5 premières années du prêt (dont la durée totale est de 10 ans).

Les conditions favorables de cette nouvelle tranche ont permis à la SNCI d'accorder au cours du premier semestre de l'exercice en cours 6 prêts CECA individuels pour un montant total de 67 millions de francs. Parmi les emplois nouveaux créés au moyen des investissements financés, 67 seront réservés prioritairement à des travailleurs de la sidérurgie.

Prêts à l'innovation

Durant le premier semestre de 1983, le conseil d'administration a accordé 3 prêts à l'innovation pour un montant total de 30,3 millions de francs.

Les prêts à l'innovation constituent un moyen d'intervention nouveau de la SNCI et permettent le financement de la phase technique d'un projet de recherche-développement, incluant notamment l'ingénierie, la réalisation et l'essai de prototypes, la préparation de la production en série et la création d'un circuit de distribution approprié.

Les prêts à l'innovation, dont il est question ci-dessus, ont été accordés pour le développement d'une nouvelle génération de gueulards sans cloches pour hauts-fourneaux, d'un système de dosage pour installations d'injection de charbon pulvérisé aux tuyères de hauts-fourneaux, ainsi que d'une nouvelle génération d'appareils (notamment mini-réfrigérateurs) fonctionnant sur la base de gazoil et destinés aux véhicules de récréation.

Les projets financés permettent, dans un cas, l'introduction d'une gamme entièrement nouvelle de

produits et, dans les deux autres, l'amélioration significative de biens d'équipement déjà produits.

Le taux d'intérêt des prêts à l'innovation de la SNCI, qui couvrent environ un quart des frais de recherche exposés, a été fixé à 8 % p.a.

Crédits à l'exportation

Durant la période sous revue, le conseil d'administration a décidé l'octroi de 4 crédits à l'exportation pour un montant total de 166,1 millions de francs, un chiffre nettement en retrait par rapport au 1er semestre des deux exercices précédents, et qui traduit le faible niveau des commandes de nos exportateurs.

Ces crédits couvrent l'exportation de biens d'équipement produits par 3 entreprises luxembourgeoises différentes. Les pays de destination des biens d'équipement sont l'Inde, la Colombie, le Portugal et l'Espagne.

Participations

Au cours des 6 premiers mois de l'exercice 1983, l'activité de la SNCI dans le domaine des participations a été importante, puisqu'elle a cédé une de ses participations et en a acquis trois autres.

Camping Freeze S.A., Hosingen

En date du 29 avril 1983, la SNCI a cédé, de concert avec les actionnaires privés de Camping Freeze, sa participation de treize millions de francs qu'elle détenait dans cette société à Electrolux s. à r. l., Vianden. L'opération s'est effectuée à la valeur nominale des actions. Elle a contribué à la stabilisation à long terme d'un centre de production à Hosingen et permettra à Electrolux, Vianden, de mettre en œuvre des synergies significatives et de consolider sa place au sein du groupe Electrolux. La prise de participation initiale et temporaire de la SNCI a ainsi contribué au renforcement structurel de l'économie du nord du pays.

Fonderie et Ateliers de Mersch S.A., Mersch

Dans le cadre de la restructuration de la société FAM, la SNCI a pris deux participations, l'une dans la

société nouvellement créée Fonderie de Mersch, s. à r. l., Mersch, et l'autre dans la société nouvellement créée Saunders-Sisto-Armaturen S.A., Mersch.

La première société a repris l'activité «fonderie» de l'ancienne FAM. Son capital de dix millions de francs est détenu par M. Dieter Barich, Allemagne (55 %) et la SNCI (45 %).

La deuxième société continuera la fabrication de robinetterie à haut niveau technologique. Son capital social de 85 millions de francs est réparti entre la FAM S.A., Mersch (20 millions de francs), la société Saunders Valve Company Limited, Grande-Bretagne (40 millions de francs) et la SNCI (25 millions de francs).

L'opération de restructuration en cause, à la mise en œuvre de laquelle la SNCI a pris une part prépondérante, a assuré le maintien de plus de 160 emplois.

Luxembourg Building Contractors S.A. (L.B.C.), Luxembourg

La SNCI a pris une participation de six millions cinq cent mille francs dans le capital social de L.B.C. (soit 37 %), qui a pour objet «toutes les activités de prospection, d'étude et de réalisation de projets de construction ou de transformation immobiliers de tous genres hors du territoire national». La société L.B.C. a pour vocation d'exporter notamment tous services et prestations ainsi que toutes fournitures en relation avec le gros-œuvre, le second-œuvre et les installations techniques jusqu'à la réalisation clé-en-main. La SNCI espère ainsi soutenir le redéploiement du secteur du bâtiment confronté à un marché intérieur fortement déprimé.

Situation financière

La somme de bilan du 30 juin 1983 de la SNCI s'élève à plus de 9,2 milliards de francs, contre 8,5 milliards à la fin de 1982. L'évolution positive du résultat est conforme aux prévisions et permet de renforcer les fonds propres de la SNCI, qui sont de l'ordre de 3,5 milliards de francs au milieu de 1983.

Die aktuelle Bautenpolitik der Regierung

Der Bautenminister Herr Boy Konen hat kürzlich in einem Bericht die verschiedenen Aspekte der aktuellen Bautenpolitik zusammengefaßt, der in diesen wirtschaftlich schwierigen Zeiten der Stagnation und Rezession besondere Bedeutung zuzuweisen ist.

Der Bautenminister wies zunächst darauf hin, daß die Regierung fest entschlossen ist, eine kontinuierliche Politik in diesem Wirtschaftsbereich zu verfolgen, wobei folgende Hauptziele prioritär angestrebt werden: 1) im Bausektor, sowohl im Tief- wie im Hochbau soll die Vollbeschäftigung gewährleistet werden; 2) als weiteres Ziel nannte der Bautenminister den Ausbau und die Modernisierung der nationalen Infrastruktur, die Erhaltung sowohl des öffentlichen Besitzstandes als auch des nationalen Patrimoniums.

So sei die Rolle, die das Bautenministerium in diesem Zusammenhang zu erfüllen hat, maßgebend, da nicht zuletzt die private Nachfrage auf dem Wohnungsmarkt drastisch abgenommen hat, sodaß der Bausektor, ein äußerst dynamischer Wirtschaftszweig mit ungefähr 1.500 Betrieben und nicht weniger als 20.000 Arbeitnehmer, die 10 % der aktiven Bevölkerung ausmachen, auch in dieser Hinsicht nicht von der Krisis verschont blieb.

Stagniert nun die private Nachfrage in diesem Bereich oder ist sie sogar rückgängig, muß die Regierung, so Bautenminister Konen, einspringen, um die Lage zu beheben. Einer dynamischen Bautenpolitik fällt in diesem Zusammenhang die Rolle eines wichtigen Motors der Wirtschaftspolitik der aktuellen Regierung zu.

Diese hat sich zum Ziel gesetzt, die wichtigsten Nationalstraßen auszubauen, sowie die sogenannten „Chemin repris“, die früher den Gemeinden unterstanden und vom Staat übernommen wurden, wesentlich zu verbessern.

In diesem Zusammenhang, wies der Bautenminister darauf hin, daß sowohl der Lebensqualität in den Dörfern als auch den Neugestaltungen von Ortsdurchfahrten und der Beseitigung der Gefahrenpunkte Rechnung getragen wird. In enger Mitarbeit einerseits mit den Gemeinden, was die Verbesserung der Attraktivität der Dörfer, sowie die Sicherung der Bürger und nicht zuletzt der Schulkinder anbelangt, und andererseits mit dem Département des Affaires Culturelles, was die Erhaltung besonderer ländlicher oder historischer Charaktere verschiedener Dörfer betrifft, wird versucht, die obengenannten Ziele zu erreichen.

Um die Dimensionen des hiesigen Straßennetzes zu verdeutlichen, wies Boy Konen darauf hin, daß ungefähr 1.000 Kilometer Nationalstraßen und nicht weniger als 2.000 Kilometer Chemin repris dem

Unterhalt des Staates unterstehen. In diesem Sinne sei auch die Aufstellung eines diesbezüglichen Programmes in Zusammenarbeit mit den Mitarbeitern des Ministeriums und der Straßenbauverwaltung, erfolgt. Dieses Programm, „Objektif 1984“, sieht die Erneuerung für 1984 der Nationalstraßen, als wichtige Verbindungsstraßen zwischen allen Regionen des Landes, vor. In einer zweiten Etappe wird dann die Verbesserung der Chemin repris erwogen. Insbesondere in dieser Hinsicht progressiv auf das traditionelle Teersystem verzichtet.

Als notwendiges Übel bezeichnete der Minister anschließend die Straßenbaustellen und die daraus entstehenden Umleitungen und bat um das notwendige Verständnis, da diese Maßnahmen zeitlich begrenzt sind.

Die Notwendigkeit guter Verbindungsstraßen wurde vom Bautenminister Konen wie folgt erläutert:

- 1) in der Optik der Diversifizierung unserer Wirtschaft sind optimale Verbindungen (sowohl im Inland wie mit dem Ausland) geradezu unentbehrlich um die Ansiedlung neuer Industrien, die im Hinblick auf die schlechte Situation des Stahlsektors notwendig wird, zu ermöglichen (erleichtern);
- 2) gute Verkehrsverhältnisse dienen der Mobilität der arbeitenden Bevölkerung und insbesondere derjenigen Arbeitnehmer, die alltäglich mehr oder weniger größere Strecken zu ihren Arbeitsplätzen zurücklegen müssen. In diesem Sinne ermöglicht der funktionelle Ausbau der hiesigen Straßen dieser Bevölkerungsschicht in ihrem sozialen Milieu bleiben zu können;
- 3) die Notwendigkeit eines guten Straßennetzes drängt sich nicht zuletzt im Interesse aller Bürger auf;
- 4) ferner sind bequeme und sichere Straßen besonders auch für den Tourismus von entscheidender Bedeutung.

In diesem Sinne wurden dann die Hauptverbindungen nach Belgien, Frankreich und Deutschland ausgebaut, derweil, um den Norden des Landes nicht zu isolieren, die drei Hauptstrecken, die ins Ösling führen, insbesondere aber die Nordstrecke, Diekirch-Hosingen-Wemperhardt, prioritär erneuert werden.

Wie Bautenminister Konen ferner erläuterte, sei der Ausbau unserer Autobahnen als internationale Verbindungen zu unseren Nachbarländern Belgien,

Frankreich, Deutschland ein wichtiger Punkt im Interesse unserer Wirtschaft und nicht zuletzt von besonderer Bedeutung was den Sitz der Europäischen Institutionen anbelangt. Während die Autobahnen nach Arlon und Diedenhofen bereits in Betrieb sind, ist der Anschluß mit Deutschland für 1986 vorgesehen. Im Bau seien schließlich die Voie express Esch/Belval und der Contournement von Ettelbrück.

Außerdem wies der Bautenminister darauf hin, daß die Arbeiten am Tunnel Plateau St. Esprit - Montée d'Eich Anfang September beginnen. Schließlich betonte der Bautenminister, daß im Rahmen der „Operatioun 50.000 Beem“, fünfzigtausend Bäume und Sträucher am Rande der Staatsstraßen angepflanzt werden.

Was den Hochbau anbelangt, wies Bautenminister Koenen darauf hin, daß auch hier ein Infrastrukturausbau erfolgt um zur Vollbeschäftigung unserer Handwerksbetriebe beizutragen. Neue und moderne Schulen sollen unseren Kindern maximale Berufschancen bieten. Verbesserte Sportsanlagen in den Schulen sollen eine gesunde und durchtrainierte Jugend fördern. Neue Einrichtungen seien ferner notwendig um sich dem Fortschritt anzupassen und um die Schüler mit den rezentesten Arbeitsmethoden vertraut zu machen.

Was die Staatsgebäude betrifft, so sollen rationelle und funktionelle Einrichtungen zur Modernisierung der Staatsdienste beitragen. Im sanitären und sozialen Bereich sollen präventive Maßnahmen zum Schutz der Gesundheit der Bürger führen. Der Minister wies in diesem Zusammenhang auf die Bedeutung von gut eingerichteten Alters- und Geriatriehäusern hin, um den älteren Mitmenschen optimale Lebensbedingungen zu bieten.

Der Bautenminister erwähnte ferner eine gewaltige Aktivitätspalette in bezug auf die Modernisierung und Restaurierung bestehender Gebäude wodurch praktisch alle Handwerksbetriebe des Landes angesprochen würden.

Durch eine konsequente Bautenpolitik könne die Regierung den Anliegen der zuständigen Berufsorganisationen Rechnung tragen und die Staatsinvestitionen in diesem Ausmaße beibehalten. Aus diesem Grunde hat die Regierung einen neuen Fünfjahresplan in bezug auf die öffentlichen Investitionen im

Hochbausektor aufgestellt. Der Bautenminister erläuterte ferner, daß das Parlament im Rahmen dieses Programmes seit den Wahlen von 1979, 17 neue Bauprojekte verabschiedet hat. Der diesbezügliche Gesamtkostenpunkt beliefe sich auf 4 Milliarden Franken! Darüber hinaus seien 8 neue Projekte, deren Verwirklichung weitere 2,5 Milliarden erfordere, in Ausarbeitung, die demnächst dem Parlament vorgelegt würden.

Der Bautenminister räumte aber ein, daß auf Grund der schlechten Wirtschaftslage eine Überprüfung der Investitionspolitik von der Regierung vorgenommen worden sei. So wurden neue Wege eingeschlagen. Als Beispiel nannte der Minister die Abänderung des Gesetzes über die Staatsgarantien. Letztere seien von 245 auf 595 Millionen jährlich heraufgesetzt worden. So konnten auf diese Weise kurzfristig Globalinvestitionen von etwa 5,5 Milliarden realisiert werden. Rund 400 Millionen Franken werden ferner jährlich benötigt für den Unterhalt und die Modernisierung der bestehenden öffentlichen Gebäude.

Momentan sei ebenfalls ein „Promotionsprogramm“ in Ausarbeitung, um verschiedene Staatsgebäude schneller zu restaurieren und zu modernisieren. Diese Kampagne richte sich besonders an kleine und mittlere Handwerksbetriebe.

Schließlich erklärte der Bautenminister die Tatsache, daß ein harter Konkurrenzkampf, sowohl im In- wie im Ausland den luxemburgischen Betrieben erhebliche Sorgen bereitet. Boy Koenen versicherte jedenfalls, daß die Regierung sich dieser Situation bewußt ist und versucht, durch gezielte Maßnahmen im Bereich der öffentlichen Ausschreibungen darauf einzuwirken. So solle die Verbesserung des Staatslastenheftes inklusive zusätzlichen Garantien für die Submittenten, wesentlich dazu beitragen.

Darüber hinaus, so der Bautenminister, dürfen die nationalen Produkte im Hinblick auf den internationalen Vergleichskampf nicht benachteiligt werden.

Jedenfalls sei die Regierung darauf bedacht, in Zusammenarbeit mit den interessierten Berufskammern, eine Bautenpolitik zu betreiben, die im Interesse der luxemburgischen Betriebe und somit im Interesse des ganzen Landes steht.

Réunions parlementaires du Conseil de l'Europe

Du 29 juin au 1er juillet 1983, 150 membres de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont tenu une série de réunions à Luxembourg.

Lors des débats portant sur les questions politiques, Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères du Grand-Duché, a exposé devant les membres de la Commission des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe le point de vue luxembourgeois sur des questions d'actualité politique.

En réunion publique, la Commission permanente a examiné notamment des rapports sur le problème des métaux lourds dans le sol agricole, la responsabilité des hôteliers et l'exercice des coopérations scientifiques de l'assemblée. Sur le problème de la présence de métaux lourds dans le sol agricole, le premier rapporteur, Monsieur Adolf Spies von Bullesheim, CDU/CSU, de la République Fédérale d'Allemagne a évoqué le problème en ces termes :

«A travers l'Europe et surtout à proximité de grandes villes et de centres industriels, de bonnes terres agricoles sont devenues impropres à la culture en raison de la pollution du sol par le cadmium. C'est notamment la pratique qui consiste à enrichir le sol par des boues résiduelles provenant de stations d'épuration qu'il y a lieu d'incriminer. Le cadmium que contiennent ces boues est absorbé par les cultures et pénètre ainsi dans la chaîne alimentaire humaine. Il s'accumule dans les reins et le foie et – si ses quantités dépassent le seuil de tolérance maximum du corps – il risque de provoquer des troubles du fonctionnement intestinal ou même des fractures du type de celles récemment signalées au Japon (la maladie «Itai-Itai»). Selon le rapport, jusqu'à présent «uniquement» certains «groupes exposés» de consommateurs se trouvent dans la zone dangereuse – soit en raison de leurs habitudes alimentaires soit parce qu'ils vivent à proximité d'aciéries, de fonderies ou de mines de zinc, qui constituent d'autres importantes sources de pollution par le cadmium.

Rien ne garantit toutefois que l'ensemble de la population – qui absorbe actuellement des quantités de cadmium se situant entre la moitié et les deux-tiers de ce qui est considéré comme un seuil sans danger – sera indéfiniment à l'abri de tout risque. D'autant que l'on utilise certains engrais phosphatés riches en cadmium en quantités de plus en plus grandes pour traiter les terres agricoles. Il existe, d'autre part, un rapport entre les «pluies acides» et la quantité de cadmium absorbée par les cultures. Le mercure et le chrome, qui sont également contenus dans les boues résiduelles, ainsi que le plomb (répandu sur le sol par les gaz d'échappement des voitures) présentent des risques analogues.

Le rapport propose d'intensifier la recherche sur le plan national et européen pour déterminer l'ampleur

de la pollution, à la fois en ce qui concerne les zones agricoles touchées et les quantités de cadmium absorbées par différents groupes de population. Il faut déterminer avec plus de précision les taux d'absorption de cadmium pour différents types de sols où la concentration de cadmium est déjà forte, il faut réduire l'application de boues résiduelles (surtout d'origine industrielle) et d'engrais riche en cadmium. Il faut inciter les industries polluantes à modifier leurs méthodes de production et lutter contre la pollution par le plomb et les pluies acides. Le temps presse et le rapport conclut : «Nous ne pouvons pas permettre, si nous voulons éviter qu'une menace continue de peser sur la santé publique, d'assister passivement à cette «mise hors service», pour cause de pollution, de surfaces arables précieuses».

Le rapport portant sur la responsabilité des hôteliers, présenté par Monsieur Georges Margue, Vice-Président de l'assemblée politique de l'Europe, a abordé le problème en ces termes :

«Face à l'augmentation constante des voyages d'affaires, d'études ou de tourisme au niveau international, il est souhaitable que les relations entre les hôteliers et leur clientèle soient réglées de façon uniforme dans les différents pays. Le Conseil de l'Europe a élaboré une Convention sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs, qui est entrée en vigueur en 1977 et a été ratifiée par huit des États membres du Conseil y compris le Luxembourg. Cette Convention doit être complétée par une autre Convention élaborée par l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) à Rome, qui vise à harmoniser la quasi-totalité des relations de droit civil entre hôteliers et clients. Le rapport recommande de soutenir sans réserve les travaux d'Unidroit.»

Le dernier rapport, présenté par Monsieur John Osborn, Conservateur, Royaume-Uni, a fait le bilan du travail réalisé au sein de l'exercice des coopérations scientifiques de l'assemblée parlementaire pendant les cinq dernières années (1978-1982). L'exercice comprend les activités de vingt groupes scientifiques œuvrant dans des domaines interdisciplinaires. L'accent est mis sur les répercussions de ces activités sur la coopération scientifique européenne comportant l'échange d'informations scientifiques et la dissémination de cette information sur le plan européen, la création des réseaux scientifiques et l'adoption de programmes de recherche concertée.

Les interactions de l'exercice avec le secteur intergouvernemental du Conseil de l'Europe ainsi qu'avec les autres organisations internationales sont ensuite examinées. Les auditions parlementaires publiques sont considérées en tant que mécanisme d'aide à la

décision politique. L'objectif des auditions est d'assurer une meilleure information des parlementaires et de leur fournir une évaluation des incidences juridiques, économiques, sociales et politiques sur un thème en question. Des auditions futures portent sur l'économie de la santé (octobre 1983 à Paris) et le traitement des déchets radioactifs (début 1984).

L'exercice pourrait jouer encore un rôle important si le projet des «centres d'excellence» se concrétise, suite à une récente initiative française, avec l'organisation d'une Conférence des Ministres européens responsables de la Recherche qui pourrait se tenir au cours du second semestre 1984.

Rappelons que pendant la session d'été du Conseil de l'Europe, Monsieur Karl Ahrens, Président de l'assemblée parlementaire, et une délégation du Conseil de l'Europe, ont été reçus par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais, et qu'une série

d'entretiens avec les personnalités luxembourgeoises a eu lieu, notamment avec Monsieur Léon Bollen-dorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, et Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

La Commission des affaires politiques du Conseil de l'Europe a plus particulièrement examiné la situation en Amérique Latine et la préparation d'une mission d'information au Moyen Orient, tandis que les commissions spécialisées ont traité du problème du retour des objets d'arts, de la crise sidérurgique en Europe, de la protection des minorités et des relations scientifiques et technologiques entre l'Est et l'Ouest.

Le Congrès de l'Union Internationale des Avocats à Luxembourg

Du 3 au 9 juillet 1983 s'est tenu à Luxembourg le 30^{ième} Congrès international de l'Union Internationale des Avocats qui a rassemblé dans notre pays 338 congressistes venus de 34 pays différents. Rappelons que l'Union Internationale des Avocats est la plus ancienne organisation professionnelle internationale et qu'elle a été fondée en 1927 à Charleroi par les Barreaux de France, de Belgique et du Luxembourg. C'est la première fois que ce congrès, qui se tient tous les 2 ans, a choisi le Grand-Duché pour tenir ses assises internationales. Les grands thèmes de travail qui ont été abordés lors du congrès ont porté sur la surveillance des activités bancaires, l'intervention de l'État dans le droit du travail et sur l'indépendance du barreau et de l'avocat. En dehors de ces grands thèmes, toute une série de groupes de travail restreints ont traité de l'arbitrage commercial international, du droit et de la technique, du droit d'asile et d'extradition, du droit communautaire, des investissements étrangers et des financements internationaux et des droits de l'homme. Lors de leur séjour au Grand-Duché de Luxembourg, une délégation de congressistes a été reçue par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en audience particulière au Château de Colmar-Berg. Notons aussi que le Gouvernement luxembourgeois a reçu les congressistes au Château de Vianden. La municipalité de la Ville de Luxembourg a également reçu les congressistes au Théâtre Municipal.

La séance d'ouverture du congrès a eu lieu le lundi, 4 juillet 1983 dans l'hémicycle du Centre Européen en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier.

A son arrivée, Son Altesse Royale a été accueillie par le président en exercice, Maître Ernest Arendt, par Maître Jean Gremling, Bâtonnier du Barreau de Luxembourg, et par Maître Emile Reiles, Bâtonnier du Barreau de Diekirch.

Parmi les nombreuses personnalités tant luxembourgeoises qu'étrangères des cercles politiques, économiques, juridiques et diplomatiques qui assistèrent à la cérémonie d'ouverture on a remarqué entre autres : Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Gerhard Heible, Doyen du Corps Diplomatique, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'État, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères et de la Justice, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, Monsieur René Konen, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Jean-Claude Juncker et Monsieur Paul Helminger, Secrétaires d'État, Monsieur Gaston

Thorn, Président de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur J. Mertens de Wilmar, Président de la Cour de Justice Européenne, Monsieur François Goerens, Président du Conseil d'État, Monseigneur Jean Hengen, Évêque de Luxembourg, Monsieur Emmanuel Bulz, Grand Rabbin, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'État, de nombreux députés, ainsi que divers représentants de barreaux étrangers.

Après que le congrès eut été ouvert par Monsieur Jean Gremling, Bâtonnier du Barreau de Luxembourg, et que Maître Ernest Arendt, Président en exercice de l'Union Internationale des Avocats, eut souhaité la bienvenue à Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier et aux nombreuses personnalités, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères et de la Justice, a prononcé un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

Altesse Royale,

Votre présence parmi cette haute assemblée témoigne de Votre vif intérêt pour les problèmes juridiques mais surtout de Votre profond attachement aux valeurs de base de toutes les sociétés démocratiques et plus particulièrement à l'une d'entre elles, le respect du droit.

Au delà de l'intérêt personnel que Vous portez au bon fonctionnement de la justice, Votre appui constitue la démonstration de l'harmonie qui caractérise les institutions de la société à la tête de laquelle Vous Vous trouvez.

En ma qualité de Ministre de la Justice et au nom de nos concitoyens, je tiens à Vous faire part de toute notre reconnaissance à cet égard.

Altesse Royale,
Excellences,
Maîtres,
Mesdames, Messieurs,

En prenant la parole devant vous j'éprouve évidemment un sentiment de vive fierté. Il est rare en effet que le Ministre de la Justice du Grand-Duché de Luxembourg puisse s'adresser à une assemblée d'aussi éminents juristes venus du monde entier! Et vous êtes non seulement des juristes mais encore – et je serais tentée de dire ce qui plus est – des avocats. Vous vous consacrez au respect des droits de la défense et vous êtes ainsi en contact permanent et direct avec tous les rouages de la société. Votre contribution à la détermination du type de société dans laquelle vous vivez est donc essentielle alors que de vous dépend

pour une part importante le respect du droit. Votre responsabilité est considérable et le fait que vous vous soyez rassemblés en union internationale afin de mieux défendre vos objectifs est une preuve éclatante de ce que vous entendez l'assumer pleinement.

Pour ma part, en tant que représentant du pouvoir exécutif, je me rends parfaitement compte que je ne saurais utilement assumer la charge qui est la mienne qu'en collaboration franche et directe avec tous les agents du monde judiciaire.

Monsieur le Président,

Dans votre allocution d'il y a quelques instants vous avez à juste titre mis l'accent sur quelques aspects importants de l'activité de la Justice. Permettez-moi de vous exprimer de prime-abord mes très vifs remerciements pour les aimables paroles que vous avez eues à mon égard. Quant aux exigences que vous avez formulées, je les reconnais volontiers comme valables. Le bon fonctionnement de la justice mérite tous nos soins et notre attention constante tout comme nous sommes en droit d'attendre de la justice indépendance, compétence et célérité. Soyez assuré que dans mon action je m'efforce de tenir compte de ces considérations et de répondre autant que possible à ce qui me semble être l'exigence légitime du citoyen à l'égard de la justice.

En ma double qualité de Ministre de la Justice et des Affaires Étrangères, je peux peut-être mieux que d'autres me rendre compte de l'importance considérable qui revient à votre association car votre rôle n'est certes pas limité au juridique.

En effet, et malheureusement il se trouve que dans de nombreux pays la politique entre en conflit avec le droit et c'est dans ces cas, qui touchent le plus souvent au domaine individuel, que les défenseurs du droit se doivent d'intervenir pour essayer de réinstaurer la séparation nécessaire entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Ce rôle je le reconnais volontiers à l'Union Internationale des Avocats.

Comme vous et avec vous, je tache également à défendre une certaine conception de la justice et de la liberté, celle des pays démocratiques et je vois mon action placée sous le signe de cette quête permanente du droit, c'est-à-dire sous le signe de l'ambition de voir nos valeurs devenir et rester réalité.

Certes, me direz-vous les moyens d'un pays comme le Luxembourg sont forcément limités et ses possibilités matérielles ne lui permettent guère d'exercer une influence concrète dans nombre de cas. Si nos moyens sont limités, nous partageons néanmoins avec nos partenaires plus importants et plus puissants, européens et non-européens, les mêmes ambitions.

L'idéal démocratique est universel et la modicité de nos moyens n'est pas une raison pour renoncer à le défendre.

Le Luxembourg, petit pays ne disposant pas de moyens de pression, ouvert largement sur l'étranger et fortement dépendant de ses partenaires sur la scène européenne et mondiale, s'appuie par nécessité mais surtout par conviction, dans ses rapports avec ses interlocuteurs sur la règle impérieuse du respect

du droit. Notre attachement à la reconnaissance universelle de cette nécessité est absolu, tant en matière politique qu'économique, tant au plan européen qu'au plan mondial.

Aussi trouvons-nous dans votre décision d'élire un Luxembourgeois à la tête de votre association et de venir siéger à Luxembourg, une reconnaissance implicite de cette attitude et de cet état d'esprit. Il est vrai que les liens entre le Luxembourg et votre association sont anciens et bien établis: l'engagement de Robert Brasseur aux débuts de celle-ci en constitue le témoignage convaincant.

A côté de son rôle primordial dans le domaine de la défense des droits de l'homme, l'Union Internationale des Avocats trouve dans la vie économique nationale et internationale un champ d'action exceptionnellement fécond. Dans le contexte de crise présent, l'intervention des conseillers juridiques et des avocats devient de plus en plus indispensable. Inévitablement cet état de chose se reflète aussi dans vos activités et il n'est donc pas surprenant de voir l'ordre du jour du présent congrès accorder une large place à ces aspects spécifiques des activités des hommes de loi contemporains. Vos entretiens dans ce contexte auront lieu, je pense, dans un climat ambiant favorable à ces thèmes alors que la ville de Luxembourg est devenue à la fois un centre financier et d'affaires international important et le siège de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Au delà de vos discussions spécifiques votre congrès ne saurait sans doute manquer de plonger dans le monde des idées qui sous-tend l'ensemble de vos activités.

Nous reconnaissons tous l'importance primordiale de la notion «l'absolu» dans le domaine de la justice. Ce concept correspondant à une vérité profonde que chacun de nous ressent en son for intérieur, nous est essentiel. Sans lui notre action n'aurait pas de sens. Marquée par la recherche de cette idée, l'action de ceux qui se trouvent liés au fonctionnement de l'appareil judiciaire est, je pense, empreinte d'un optimisme fondamental, ainsi que de la foi dans la suprématie de l'intelligence et de la raison.

Mais la vie professionnelle des gens de justice ne constitue-t-elle pas dans bien des cas une lente désillusion voire une descente aux enfers? Tel est au moins l'image que certains observateurs extérieurs pourraient avoir du fonctionnement de la justice. En effet n'est-il pas tentant de s'imaginer que, confronté avec la répétition incessante d'entorses au droit, la foi dans la nécessité et dans la réalité de celui-ci ne s'effrite lentement au profit du découragement?

J'ai la certitude qu'une telle image ne correspond ni à l'expérience vécue des avocats et des juges ni à leurs convictions et motivations.

Hélas, la société des hommes est ainsi faite que la quête de ce respect se révèle permanente et ne peut jamais être considérée comme achevée.

A l'Union Internationale des Avocats revient une importance particulière dans cette action alors que son rôle est non seulement de rassembler les avocats, de permettre l'échange d'idées et d'expériences entre

eux mais encore d'assurer par la solidarité de l'ensemble des défenseurs, la défense de chacun d'entre eux.

La tâche est ardue et n'est pas toujours couronnée de succès. La contradiction – faut-il dire provisoire ou apparente – qui peut exister entre la recherche de la liberté, de la justice, de la paix ou encore de la simple compréhension mutuelle constitue à n'en pas douter l'un des côtés les plus désillusionnants de la vie des hommes.

Je ne voudrais toutefois pas clôturer mes propos sur cette note pessimiste. Au contraire, je voudrais exprimer le vœu que les membres de l'Union Internationale des Avocats sachent par leur solidarité et leur coopération mettre au point une plaidoirie puissante et enthousiaste pour assurer mieux encore à l'avenir la défense du droit, la défense de la défense, ainsi que la sécurité et le climat de confiance nécessaires aux justiciables dans leurs relations avec la justice.

Let me tell you how much pleasure it gives me to welcome all of you here in Luxembourg-City for the 30th Congress of the International Union of Lawyers. I certainly do appreciate this major step in establishing Luxembourg-City as a European Congress centre whose reputation will indubitably be increased by your presence here. But if I am particularly happy to see that your eminent association has chosen my home-town (as it were) for its annual meeting, it is also because I feel that Luxembourg must have an especially close link with your profession as it is the home of the European Court of Justice and thus contributes, albeit indirectly, to the furtherance of the rule of law throughout our European societies. Hence, it is with profound gratitude and in a way, a sense of historic vista I am taking part in this opening ceremony of your 30th Congress for which I want to wish you the very best of success.

Rencontre des Caisses d'Épargne de la Communauté Européenne à Luxembourg

Les 8 et 9 septembre 1983 a eu lieu à Luxembourg la 5e Rencontre des Caisses d'Épargne de la Communauté Européenne. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de bienvenue prononcée lors de la session d'ouverture par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement:

C'est un grand plaisir et une satisfaction pour moi de pouvoir aujourd'hui souhaiter la bienvenue à Luxembourg à la 5e rencontre des Caisses d'Épargne de la Communauté Européenne. Je revois à cette occasion de nombreuses personnalités que j'ai eu le plaisir de rencontrer il y a deux ans à Berlin, quand on m'avait invité à parler devant le 13ième Congrès Mondial des Caisses d'Épargne. J'en ai gardé un excellent souvenir. J'espère que de votre côté vous ne vous sentirez pas dépayés à Luxembourg.

Le Grand-Duché et la Ville de Luxembourg que vous avez choisis comme lieu de rencontre sont depuis longtemps une terre d'accueil pour le monde international des Caisses d'Épargne. Parmi les grandes banques étrangères établies à Luxembourg pour participer aux euromarchés des monnaies et des capitaux, il y en a une bonne demi-douzaine créées par le secteur des Caisses d'Épargne et de leurs organismes centraux. Luxembourg héberge par ailleurs depuis 1969 le fonds commun de placement de droit luxembourgeois «Interspar / Internationaler Sparkassen Investmentfonds», créé et promu conjointement par les Caisses d'Épargne de huit pays européens ainsi que par le Groupement des Caisses d'Épargne de la CEE et l'Institut international des Caisses d'Épargne.

Sur notre marché financier domestique nous ne possédons en revanche qu'un seul établissement, mais qui est fort et dynamique, la Caisse d'Épargne de l'État, qui a pu fêter son 125ième anniversaire il y a deux ans, et qui combine la mission de caisse d'épargne proprement dite aux rôles de banque commerciale de type universel et de banque de l'État. Occupant 1200 personnes et entretenant un réseau de plus de 80 succursales, elle récolte une partie substantielle de l'épargne des particuliers et accorde plus de la moitié des crédits immobiliers dans ce pays.

L'ordre du jour très chargé de votre réunion d'aujourd'hui et de demain prévoit l'étude d'un très large spectre de problèmes relatifs à l'épargne et au fonctionnement des Caisses d'Épargne. Ils vont des perspectives économiques actuelles, en passant par l'évolution des politiques financières des pouvoirs publics nationaux et des institutions communautaires européennes, jusqu'au développement des marchés sur le plan international. Ils s'étendent encore de la problématique des fonds propres des Caisses d'Épargne,

en passant par la question de la surveillance externe et interne des établissements, jusqu'aux incidences des efforts d'harmonisation communautaire des différentes législations nationales.

Cette richesse en thèmes d'actualité que les organisateurs ont retenus illustre admirablement la complexité du phénomène de l'épargne et de la gestion des instruments de l'épargne dans le monde moderne. Elle souligne également la nécessité d'une réflexion continue et créative de la part des responsables de ce secteur financier pour rester à même de servir au mieux leur clientèle particulièrement fidèle et pour remplir en même temps le rôle important qui leur est réservé dans les structures de nos économies.

Les défis qui sont lancés à l'épargne et à ses institutions par les mutations rapides de la société et de l'économie, les modifications qu'elle subit dans ses formes et ses instruments au fur et à mesure que ces défis sont relevés, ne peuvent nous voiler le caractère pour ainsi dire immortel de l'épargne. Tant qu'il y aura des hommes qui œuvrent pour la subsistance et le progrès il y aura et il faudra des épargnants. Nous pouvons vivre des crises économiques ou des ères de croissance: l'homme ne cessera d'aspirer à une plus grande sécurité pour l'avenir grâce à des économies qu'il se constitue dans le présent. Et de même on ne saurait, au-delà des aléas de la conjoncture, imaginer une croissance économique durable sans des investissements substantiels et sans l'épargne nécessaire au financement de ces investissements.

L'épargne dans la société moderne a cette double face: d'une part de satisfaire le besoin de l'épargnant de conserver dans le temps le produit de son travail aux meilleures conditions, d'autre part l'apport qu'il fait ainsi à la solution des problèmes d'investissement et de productivité de ses semblables, une espèce d'entraide inconsciente et anonyme.

Les marchés des changes peuvent s'échauffer ou revenir au calme, et la hausse des prix et l'érosion monétaire peuvent s'intensifier ou s'apaiser, le phénomène de l'épargne n'en subsistera pas moins; il s'adaptera simplement aux paramètres nouveaux.

Pour garder sa mobilité et son dynamisme, l'épargne n'aurait du reste même pas besoin d'être sans cesse confrontée à des nouvelles circonstances externes, puisqu'elle porte en elle-même les ressorts d'un perpétuel mouvement, tel le souci de la sécurité de

l'épargnant qui s'oppose aux besoins des entreprises de trouver des capitaux à risque, telle la préférence de l'épargnant pour une liquidité élevée de ses placements qui s'oppose à la longévité des investissements et à la nécessaire immobilisation des ressources disponibles, telle aussi l'exigence de l'épargnant de toujours toucher le meilleur taux d'intérêt possible qui s'oppose à la contrainte des entreprises de contenir leurs frais financiers pour assurer la rentabilité de leurs investissements.

La réflexion et la recherche que vous, les dirigeants du secteur des Caisses d'Épargne, poursuivez depuis toujours, et qui vous ont menés ces jours-ci à Luxembourg, n'aboutiront jamais à des solutions toutes faites et définitivement acquises. Et vos rencontres et vos congrès ne risquent jamais de manquer de thèmes à analyser. Je vous souhaite un agréable séjour à Luxembourg et un bon retour dans vos pays respectifs. J'espère que, tout en vous adonnant à ces problèmes profonds et coriaces, vous trouverez l'occasion de faire la connaissance des charmes de mon pays et d'en emporter de bons souvenirs.

Les perspectives économiques de la Communauté Européenne

A l'occasion de la 5^e Rencontre des Caisses d'Épargne de la Communauté Européenne à Luxembourg, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères et de l'Économie, a prononcé le 8 septembre 1983 le discours suivant:

Le fait de pouvoir prendre la parole aujourd'hui devant cet auditoire me réjouit à plus d'un titre.

C'est en même temps un défi et certainement un privilège que de s'adresser à un auditoire d'experts économiques, et qui plus est d'experts conscients de ce que leur image de marque est étroitement liée à la notion de sécurité dans les affaires et à la proximité des réalités de la vie économique avec les préoccupations matérielles des citoyens. Sans doute cette proximité avec le citoyen, qui vous caractérise peut-être plus que d'autres, vous invite-t-elle à examiner avec d'autant plus d'attention et de prudence l'évolution de la conjoncture économique.

D'autre part votre présence à Luxembourg s'inscrit dans le cadre de plus en plus vaste des activités de la place financière dont l'impact sur la vie de notre économie est considérable et va croissant. Merci d'être venus et permettez-moi de souhaiter un plein succès à votre congrès!

Enfin il s'agit aujourd'hui pour moi de la première tribune publique de la rentrée 1983/84.

Dans le domaine économique aussi, gérer c'est prévoir et je traiterai donc volontiers le thème que vous m'avez proposé alors que je pourrai ainsi essayer de contribuer à la discussion et à la réflexion générale sur ce qui constitue pour nous tous, à l'heure actuelle, la plus grande préoccupation.

La crise économique va-t-elle durer? Peut-elle disparaître à la faveur d'une évolution conjoncturelle? Ou au contraire la reprise économique n'est-elle possible qu'au prix d'une adaptation profonde des structures de nos économies?

La Communauté Européenne pourra-t-elle à l'avenir être sinon le moteur, du moins l'instrument de la reprise économique?

Voilà certaines questions auxquelles je m'efforcerais d'apporter quelques éléments de réponses.

Aux États-Unis, la reprise économique semble se concrétiser alors que certaines prévisions ont pu être révisées en hausse. Ailleurs dans le monde et plus particulièrement en Europe l'avenir s'annonce moins positif, les espoirs de reprise, exprimés dans divers pays européens, ne s'étant que partiellement réalisés et les résultats présents ne tendant guère vers une accentuation de cette tendance à l'automne.

Certes des signes encourageants existent: le chômage ralentit sa progression, l'inflation fait de même comme d'ailleurs les déficits de la balance commerciale dans plusieurs pays européens.

Mais l'observateur a bien du mal à se convaincre que ces indications sont de nature à engendrer à court terme un dynamisme général nouveau dans le chef des agents économiques.

L'impression qui prévaut au contraire est que les adaptations en profondeur entreprises spontanément ou sous la pression d'échéances inéluctables depuis 1973 permettent lentement à l'économie de repartir sur des bases nouvelles.

Loin de moi l'intention de faire devant vous l'examen de données chiffrées et de tracer les limites d'une politique conjoncturelle. Au contraire, j'estime plus utile de rechercher d'emblée au delà des chiffres, dans quel sens se dirigent nos économies, quelles mutations nous attendent.

Cette approche me semble d'ailleurs plus conforme à la mission d'un membre de Gouvernement.

En effet si la première de nos tâches doit être de présenter et d'expliquer à nos concitoyens les contraintes du moment, c'est-à-dire à l'heure actuelle celles que nous imposent les réalités économiques et

les remèdes que nous pouvons y apporter, nous ne devons pas négliger pour autant de susciter auprès de chaque groupe social la compréhension indispensable pour la nécessité d'un équilibre global et stable dans la société en sa totalité.

Peut-on d'ailleurs séparer strictement crise conjoncturelle et crise structurelle? Est-il possible de considérer uniquement l'économie de façon statique ou encore par tranches mensuelles? Les évolutions de longue haleine s'inscrivent dans les changements de tendances et l'intérêt de toute prospection économique consiste précisément dans la détection d'évolutions fondamentales dont on devine l'influence prépondérante pour l'avenir.

La crise économique à laquelle nous nous heurtons depuis bientôt une dizaine d'années a été déclenchée par la crise du pétrole de 1973, phénomène qui a fait plus qu'ébranler les structures des économies occidentales. Ce choc structurel s'est répété depuis dans bien d'autres domaines.

A travers le monde des centaines de millions de personnes ont souffert de cette coïncidence de révolutions économiques. Pourtant peu d'entr'eux ont adopté un comportement nouveau adapté aux réalités nouvelles. Ceci est vrai également, pour les opérateurs économiques.

Nombreuses ont été les manœuvres dilatoires afin de retarder l'instant de vérité: d'après les uns il ne s'agissait que d'un mauvais moment à passer, d'autres ont préféré abdiquer leurs responsabilités pour s'en remettre aux seules décisions des gouvernements.

Comment expliquer le comportement d'une entreprise qui accepte une croissance des charges salariales supérieure à celle de sa productivité, et cela au cours d'une période de chute libre de la production? Au cours de la dernière décennie, ce genre d'attitude, malheureusement, a pu se rencontrer dans la réalité. Comment est-il possible que dans une entreprise un consensus puisse se faire sur une telle politique? Sans doute par la volonté délibérée de considérer comme conjoncturelle l'évolution de la situation, donc par un refus peut-être inconscient des changements de structure et de la portée de ces changements.

La civilisation occidentale est coutumière du fait: à la génération des créateurs succède celle des gestionnaires qui est souvent remplacée par celle des liquidateurs. Au fur et à mesure que s'éloigne le moment de la création, s'estompe aussi la motivation et l'adaptabilité première. Ce phénomène trouve-t-il aujourd'hui une application au niveau de l'économie européenne?

En économie peut-être plus qu'ailleurs, rien n'est immuable. Pour se maintenir, il est indispensable de remettre constamment en question le passé, d'accepter la nécessité de débiter toujours à nouveau, de donner à la créativité les moyens de s'exprimer.

Le corollaire de cette attitude est évidemment la nécessité de bien diriger son effort, d'éviter de consacrer les rares moyens dont on dispose à des causes perdues et de se débarrasser des poids morts.

Une approche inspirée de ces considérations devrait permettre d'apercevoir à temps les menaces et donc

de réagir, soit en les désamorçant soit en s'en protégeant.

La prospérité constante au cours de plusieurs décennies depuis la fin de la 2e Guerre Mondiale a suscité une certaine somnolence, voire une inertie qui constitue sans doute une des causes de la déchéance de tant d'entreprises plus ou moins importantes à travers l'Europe.

L'amorce d'une reprise qui s'est manifestée au début de l'été 1983 constitue-t-elle le réveil tant attendu, la démonstration que désormais les rouages désuets de l'économie ont été abandonnés définitivement ou sont en voie de l'être et que par ailleurs les entreprises qui ont su adopter une production nouvelle, compétitive sur les marchés internationaux deviennent à nouveau plus nombreuses? Sans vouloir pécher par optimisme une telle interprétation me semble aujourd'hui possible.

Le processus semble être engagé, l'adaptation inéluctable être en cours. Désormais il nous appartient d'assurer sa continuité et sa permanence.

Je sais fort bien que certains experts économiques sont convaincus que la reprise dépendra surtout de la reprise américaine et du niveau des taux d'intérêt. Vous permettrez cependant à un responsable politique européen de ne pas se contenter d'une telle conclusion.

Les perspectives économiques de la Communauté Européenne dépendent à mon avis en premier lieu de la capacité des entrepreneurs européens d'appréhender les défis du marché et ensuite de définir les réponses adéquates. Dans cette aventure, les opérateurs économiques – auxquels appartient la responsabilité première – ne se retrouvent cependant pas seuls. Les institutions communautaires de même que les gouvernements nationaux sont disposés à assumer les responsabilités qui leur reviennent dans cette remise en route de notre continent tout entier.

Car il s'agit d'une entreprise d'envergure historique et le succès dépendra en grande partie de son caractère global à l'échelle européenne. Sans la dimension européenne nous ne pourrions affronter efficacement nos concurrents américains, japonais et autres.

Et la mutation de la société européenne de cette fin du XXe siècle portera sur presque tous les aspects de notre vie quotidienne. Aujourd'hui, je me bornerai à illustrer ce que sera peut-être cette mutation dans trois domaines particuliers:

- la possibilité de valoriser notre avantage comparatif
- la politique d'éducation
- l'aménagement du temps de travail

A l'heure actuelle le niveau de vie reste élevé en Europe. Nous en sommes largement arrivés à le considérer comme un dû. Désormais nous savons qu'il n'y a rien d'automatique et si l'Europe désire éviter la chute, elle devra abandonner les productions pour lesquelles elle n'est plus compétitive pour les remplacer par celles pour lesquelles elle dispose un avantage réel. En d'autres termes, eu égard au prix élevé du facteur travail en Europe il serait illusoire de

vouloir redevenir compétitif dans des domaines où ce facteur est prépondérant. Sans doute est-il possible de modérer l'évolution des charges salariales. Vouloir les réduire considérablement équivaudrait à faire régresser la roue de l'histoire et du progrès social et relève du domaine de l'illusion. L'Europe doit ainsi s'efforcer de se concentrer progressivement sur les activités où la productivité est plus importante, la valeur ajoutée plus élevée et où l'expertise constitue le facteur déterminant.

A l'heure actuelle les industries traditionnelles sans promesses pour l'avenir, cristallisent encore trop largement nos efforts et moyens, alors que dans les domaines nouveaux, les principaux concurrents, les Américains et les Japonais ont tendance à vouloir s'approprier les marchés en expansion. Certes, il convient dans les industries en perte de vitesse, d'organiser le repli dans l'ordre pour éviter les rigueurs excessives dans le domaine social. Mais ce n'est pas en transformant en programmes d'emploi déguisés les industries crépusculaires tels la sidérurgie ou le textile que nous assurerons le renouveau industriel et économique de l'Europe.

A l'heure actuelle, l'Europe se trouve dans la situation malheureuse de disposer de peu de créneaux dans lesquels elle peut surclasser ses concurrents. Il serait irresponsable de continuer à mettre de larges moyens à la disposition d'une production désormais incapable de produire de la richesse, alors que ces moyens feront défaut au redressement économique indispensable et que leur absence retardera considérablement le retour à la prospérité.

Par ailleurs, si l'Europe veut bien vivre également à l'avenir elle ne doit pas s'imaginer pouvoir le faire aux dépens des pays du tiers-monde ou du quart-monde, faute de pouvoir le faire aux dépens des États-Unis ou du Japon.

D'une part les charges salariales peu élevées dans le tiers-monde enlèvent toute chance de pénétration aux produits européens comportant une part de salaire élevée. D'autre part, l'Europe a besoin de ces marchés.

Il sera donc nécessaire d'acquérir au meilleur prix auprès des pays en voie de développement à la recherche de débouchés, les produits que nous ne pouvons plus produire à ce prix. Ce faisant nous dégagerons les moyens et les disponibilités requises pour développer les productions où nous serons véritablement compétitifs et donc fournisseurs sur les marchés mondiaux.

Cette affirmation constitue un plaidoyer simultané en faveur d'une véritable distribution internationale du travail et en faveur de l'aide au développement. En effet, l'aide au développement sous toutes ses formes, loin d'être une hémorragie intolérable constitue au contraire, au delà d'une mission morale, un instrument de progrès susceptible d'aider l'Europe à aller de l'avant.

Une fois que nous aurons renoncé à nous raccrocher aux modes de production dépassés en Europe, des moyens considérables en hommes et en capital pourront devenir disponibles pour être investis dans les productions d'avenir.

Il est vrai que dans la mesure où ce transfert serait trop brutal, il y a lieu de craindre le désarroi et le refus de ceux qui, attachés à des habitudes devenues chères, devront s'en détacher. Revenant à ce que je disais tout à l'heure, je rappellerai qu'il faut éviter instabilité, heurts, voire troubles sociaux; il convient donc de canaliser convenablement les transferts en sauvegardant les intérêts légitimes de tout un chacun. Dans la mesure cependant où les réticences sont actuellement encore très fortes les Gouvernements européens doivent dans l'intérêt même des travailleurs, accélérer leur action pour éviter tout retard excessif dans ce transfert de ressources d'une branche de l'économie vers une autre.

Sans doute le désarroi entourant la restructuration économique actuelle s'explique-t-il en partie par l'absence de succès spectaculaires dans la recherche de nouveaux produits ou la conquête de nouveaux marchés.

Certes, des industries nouvelles s'implantent et de nouveaux produits sont développés en Europe, mais le processus n'atteint pas encore la dimension d'un phénomène de société qui inverse la tendance et suscite une confiance nouvelle.

Il doit pourtant être possible de combler le handicap – notamment par le biais d'un effort d'investissement en moyens et en travail portant sur une période de plusieurs années.

Si investissement il doit y avoir, encore faut-il connaître les créneaux intéressants et s'ils ne sont pas immédiatement évidents il faut les chercher. Il serait toutefois naïf de croire que l'Europe sera à même grâce à un «brain storming» général et appuyé et à une mobilisation momentanée des esprits, de dénicher les productions providentielles qui nous font à l'heure actuelle encore cruellement défaut.

Pour relancer nos exportations grâce à de nouveaux produits compétitifs, un important effort doit aussi être fourni dans le domaine de l'éducation.

Le développement de la technologie de pointe aux États-Unis et ailleurs a été le fruit d'une collaboration exemplaire entre l'université et l'industrie. Je n'en veux pour preuve que la légendaire «Silicon Valley» et autres «Science Parks».

L'investissement que nous devons faire pour redresser notre continent passe par l'éducation et la recherche. Il est nécessaire de revoir l'enseignement européen. Non seulement faudra-t-il veiller à éviter les doubles emplois dans différents pays de la Communauté, mais encore faudra-t-il changer la conception de l'éducation. Les Européens ont cherché depuis des siècles à faire de leurs élites des humanistes. L'éducation philosophique et morale de même que l'enseignement de la culture générale furent reconnus comme essentiels, avant l'apprentissage d'une profession.

Dans une période de profond bouleversement intellectuel s'exprimant notamment par la désaffection des mécanismes traditionnels de sauvegarde de l'éthique tant chrétienne qu'humaniste, il ne peut être question d'abandonner l'enseignement des valeurs fondamentales européennes (il faut au con-

traire l'intensifier ne serait-ce que pour susciter un état d'esprit accordant la priorité à la responsabilité et à l'effort personnel). Cet enseignement devra cependant être complété par une diffusion améliorée des connaissances scientifiques se fondant sur les moyens pédagogiques et de recherches les plus modernes.

Ce n'est qu'en consacrant un effort accru à l'enseignement des connaissances nouvelles et à la recherche que l'Europe aura une chance de découvrir des créneaux où elle pourra faire valoir son avantage comparatif.

Il est certain que cet investissement – considérable – devra être le fait autant sinon plus des entrepreneurs privés que publics. Dans ce contexte la responsabilité des institutions financières, et donc aussi la vôtre est considérable.

De nouveaux moyens financiers ne pourront guère être dégagés pour cet effort et il faudra sans doute procéder plutôt à une réallocation des dépenses au sein de nos sociétés. Il s'agit ici d'un défi important mais si nous voulons avoir une chance d'aboutir, nous devons commencer par ne plus vouloir l'éluder.

Mais en admettant qu'il sera possible d'assurer un transfert de moyens vers la formation de la jeunesse et d'aboutir à un consensus social de nature à garantir un épanouissement à cet effort de formation, nous n'aurons pas résolu tous nos problèmes. Un autre danger menace aujourd'hui nos sociétés industrialisées.

En effet le chômage grandissant constitue aujourd'hui le talon d'Achille de l'Europe. Le chômage constituera-t-il en fin de compte le rocher de Sisyphe de l'Europe ou l'Europe réussira-t-elle à trancher le nœud gordien?

Il ne peut évidemment être question de recourir à la coercition ou à la force pour trancher ce problème. Il faudra plutôt s'inspirer de Balzac qui se réfère à un «nœud gordien qui ne se dénoue pas et que le génie tranche».

L'Europe, qui, indéniablement a eu du génie dans le passé, en conserve-t-elle suffisamment de nos jours pour maîtriser cette tâche? Les mots-clés dans ce contexte seront souplesse et flexibilité.

Le financement du chômage accapare présentement des moyens financiers considérables qui, tout en constituant un pouvoir d'achat important, n'ont pas de caractère productif immédiat et font défaut à l'effort d'investissement dans la formation et la recherche.

En libérant ces moyens, partiellement du moins, ceux-ci pourraient être investis dans l'avenir.

Est-il cependant possible de diminuer le poids du chômage? Un moyen aujourd'hui en discussion est le réaménagement du temps de travail. C'est un sujet délicat mais ceci ne doit pas nous empêcher d'en parler ouvertement.

Pour ne pas mettre en cause la compétitivité de l'industrie européenne et pour constituer une solution réelle, l'aménagement du temps de travail doit cependant s'accompagner d'une adaptation concomitante des revenus.

Un changement de conception quant à la valeur du travail et des loisirs – de la liberté retrouvée – pourrait s'en suivre.

Une réflexion approfondie à ce sujet me paraît indispensable alors que le nombre des personnes actives ne paraît guère susceptible de diminuer et que les emplois créés dans les nouvelles activités ne feront que remplacer ceux qui doivent être supprimés dans les activités obsolètes.

Cette réflexion devra dépasser le cadre traditionnel et les catégories de pensées consacrées par l'habitude. Ainsi, dans une société heureusement marquée par l'émancipation de la femme, pourrions-nous p. ex. concevoir l'allocation du temps de travail non plus uniquement en termes d'individu mais également en termes de couple. Nous en viendrons ainsi à réfléchir au type de société que nous souhaitons et aux valeurs sur lesquelles elles se fondent. Un nouvel art de vivre, moins matérialiste plus humaniste, pourrait en être la conséquence.

Des idées de ce genre constituent des utopies, me direz-vous. Pourtant elles sont présentes dans l'esprit de nombreux jeunes et la réponse aux questions qu'ils nous posent quant à leur avenir constitue le défi le plus important auquel nous soyons confrontés. Je n'ai pas de remède miracle à proposer mais je suis convaincue que le droit, l'économie politique, la sociologie, voire la philosophie sont en retard sur les mutations que la technologie et la science impriment (ou peuvent imprimer) à nos sociétés.

Beaucoup de préoccupations légitimes ne manqueront donc pas de s'exprimer dans le cadre de cette remise en cause – parmi elles figurera certainement le souci de voir sauvegardée la justice sociale durant cette phase d'adaptation plus ou moins large – mais la réflexion doit être engagée.

Les gouvernements européens plus que d'autres ont constamment eu à cœur la sauvegarde de la justice sociale. Cela de devrait pas changer même s'il est plus difficile de répartir les sacrifices que de nouvelles richesses. Mais à l'avenir l'équité devra être conçue non seulement en relation avec le bien-être de toutes les couches sociales mais également en termes de contrat de génération.

Nous ne pouvons admettre que les jeunes chômeurs d'aujourd'hui et de demain risquent d'être les laissés pour compte et que la société européenne s'avère incapable de procéder à sa réorganisation progressive pour garantir son propre avenir.

En raison de l'importance de l'enjeu, il est à espérer que l'ensemble des porte-paroles des courants démocratiques au sein de nos sociétés sauront éviter la surenchère. Dans ce contexte cette dernière équivaldrait en effet à compromettre les perspectives d'avenir au prix d'un bénéfice hypothétique et éphémère.

Avant d'aborder la question du rôle des institutions communautaires dans cette évolution, permettez-moi de tirer une conclusion provisoire en formulant, en ce début de campagne pour les prochaines élections européennes, le vœu que les mois à venir puissent être l'occasion d'une réflexion, d'une dis-

cussion et d'une prise de conscience profonde et responsable dont résultera une certaine remise en cause de nos habitudes et la valorisation de nos chances et possibilités dans le cadre européen.

La Communauté Européenne fournira-t-elle le cadre dans lequel s'organisera l'avenir de l'Europe?

Les États nationaux accepteront-ils la coordination d'une instance communautaire?

La réponse à ces questions doit être positive pour plusieurs raisons :

- Trop souvent encore, des efforts parallèles mobilisent en divers pays européens des moyens multiples pour arriver à un résultat identique ou proche.

- La taille des États européens et des marchés nationaux est trop réduite dans bien des cas pour justifier l'ampleur de l'investissement nécessaire dans un domaine donné.

- Les économies d'échelle sont d'autant plus indispensables que les États-Unis d'Amérique et le Japon ont une sérieuse avance sur nous dans beaucoup de domaines de pointe.

- Les nouvelles technologies ne peuvent connaître un véritable épanouissement qu'à large échelle.

Si dans ces conditions l'effort européen se fait sans coordination centrale, en ordre dispersé, il y a fort à parier que son impact sera limité.

Toutefois il faudrait être bien optimiste pour attester aux gouvernements européens d'aujourd'hui la ferme détermination d'aller de l'avant en commun.

Bien au contraire la Communauté Européenne s'est consacrée ces dernières années essentiellement aux domaines d'activité traditionnels comme l'agriculture ou la sidérurgie. Loin de préparer l'avenir la Communauté s'est donc surtout préoccupé de maîtriser son passé.

L'intégration des marchés, le système monétaire européen, domaines orientés vers l'avenir piétinent, les nouvelles politiques industrielles n'arrivent pas à voir le jour.

En ce qui concerne l'enthousiasme et l'engagement, la Communauté du début des années 80 ressemble bien peu à celle du début des années 60. Il y a vingt ans existait dans le chef des gouvernements européens, une indéniable volonté d'agir en commun. Cette volonté n'est plus guère perceptible aujourd'hui. Il y a vingt ans, l'idée européenne constituait le véritable moteur de la vie politique européenne. Désormais l'élan semble perdu.

En revanche, il est d'ores et déjà impossible d'imaginer un avenir européen sans Communautés européennes.

Mais la Communauté, qui actuellement se contente de gérer, a atteint ou va très prochainement atteindre ses limites; lorsque les ressources propres de la Communauté ne suffiront plus à financer ni les traditionnelles activités communautaires ni les politiques nouvelles.

De ce fait il y a coïncidence chronologique entre la reconnaissance de la nécessité de construire une nouvelle économie et la nécessité de revoir le fonc-

tionnement et les objectifs des rouages communautaires.

A cela s'ajoute la perspective de l'élargissement à douze pays de la Communauté et la volonté de lui donner un équilibre intérieur satisfaisant pour chacun des partenaires.

L'ensemble de ces considérations nous force à reconnaître que pour la Communauté plus encore que pour les entités nationales le point de rupture est proche. C'est un danger mais aussi une chance. Car il devient de plus en plus évident que l'échelle européenne sera nécessaire pour arriver à bien contrôler l'évolution économique des années à venir.

Lors du dernier Conseil européen de Stuttgart, les Etats-membres de la Communauté ont proclamé leur détermination de résoudre le problème pour la fin de l'année. Depuis, une lourde machinerie s'est mise en marche qui a reçu mandat de dégager les bases d'un nouveau contrat européen, version fin du XXème siècle.

La grande question qui se pose à propos de cette négociation est de savoir s'il sera possible non seulement de réorganiser les politiques existantes mais encore de réserver suffisamment de moyens pour initier de nouvelles politiques et coordonner les évolutions économiques à venir de façon à assurer à la Communauté un rôle moteur dans cette évolution.

Cette question reste à l'heure actuelle entièrement ouverte. Une chose, cependant, est certaine : ce rééquilibrage ne sera possible que si les moyens financiers de la Communauté sont considérablement augmentés.

Or, les Etats-membres sont-ils prêts à diminuer leur marge de manoeuvre nationale au bénéfice de la Communauté ?

Et, la Commission a-t-elle en réserve ce grand dessein avec des idées suffisamment précises pour amener les Etats-membres à s'engager dans une voie nouvelle ?

La négociation n'est pas assez avancée pour que l'on puisse faire des pronostics à ce propos mais la machine est lourde et l'inspiration, la volonté de surmonter la routine semble faire défaut.

Ce qui me paraît certain c'est que si nous, les responsables économiques et politiques européens, nous limitons à une simple gestion des affaires courantes, nous risquons de manquer une chance historique et une occasion de renouveau pour notre continent.

Les perspectives économiques de la Communauté dépendent avant tout de la capacité des dirigeants d'aller au-delà de la gestion courante pour aborder des voies nouvelles.

Elles dépendent encore de leur volonté de situer cet effort en première ligne de leurs préoccupations et de confier aux institutions communautaires une mission de coordination essentielle dans ce contexte.

Les politiques ne pourront toutefois guère progresser dans cette direction sans la conviction intime qu'une majorité de leurs compatriotes les suivra en fin de compte. Au-delà de la classe politique, les perspectives économiques de l'Europe dépendront

donc également de l'aptitude des responsables patronaux et syndicaux, des représentants des professions à participer à cette marche en avant et de placer leur effort dans un contexte global européen ainsi que de la foi des citoyens de nos pays en l'avenir de l'Europe.

Pouvons-nous être optimistes à ce propos? La crise économique constitue un terrain fertile pour le repli sur soi-même et la prolifération de remèdes soi-disant providentiels mais qui ne sont en fait que des mirages.

La réapparition du protectionnisme intra-communautaire et l'échec relatif du marché intégré européen seraient plutôt de nature à nous décourager.

En fin de compte, il reste vrai que l'avenir de l'Europe, tant politique qu'économique dépendra de

notre capacité à tous de dégager de manière lucide les possibilités de surmonter les difficultés présentes.

Pour cela il nous faut non seulement courage et solidarité, il nous faut aussi intelligence et hauteur de vue.

Serons-nous à même d'agir sous l'empire de ces qualités? Je l'espère et j'en suis persuadée car je crois à notre avenir européen.

Votre présence ici m'encourage dans cette voie. Et mon appel s'adresse à tous les responsables économiques, financiers et politiques de la Communauté. Car je suis, pour ma part, intimement convaincue que le défi européen vaut la peine d'être relevé.

Réunion de l'International Association for Research in Income and Wealth

Le 22 août 1983 a eu lieu l'ouverture de la 18^e Conférence biennale de l'International Association for Research in Income and Wealth, organisée à Luxembourg à l'initiative de l'Office Statistique des Communautés Européennes (Eurostat). Nous reproduisons ci-après le texte du discours que Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, a prononcé lors de l'ouverture de la conférence :

It is a great honour and pleasure for me to welcome you, on behalf of the Government of the Grand-Duchy of Luxembourg, in our country and in our capital for the 18th Biannual Conference of the International Association for Research in Income and Wealth. I would like to thank specially the Statistical Office of the European Communities established in Luxembourg which accepted to organize this meeting here and has thereby given you an opportunity to come to this city. I hope that you will enjoy your stay in Luxembourg and that your professional duties and your personal interest for the topics on the agenda do not prevent you from having some leisure and from doing some sightseeing.

Being interested in income and wealth, and in facts and figures about them, you would not mind if I give you a few informations about the way in which our country has managed to become one of the wealthiest in the world and how we try to keep our present level of income in an environment that becomes more and more difficult. Comparing countries according to GNP per capita the World Bank Atlas rank Luxembourg with 14510 US \$ for 1980 among the five wealthiest countries, after the United Arab Emirates, Qatar, Kuwait and Switzerland. But on the other hand you can easily imagine the impact of the oil price shocks for a country depending, for its consumption of energy, up to 97 % on imports. And you can imagine the consequences of the weakness of the world economy for a country which has probably the most open economy in the world: Luxembourg's exports amount to about 90 % of the GNP.

For centuries the income and wealth of the inhabitants of this city depended very heavily on the income and wealth which the foreign soldiers and officers of the garrison were able to spend here, and on the investment budget which the architects of foreign kings and emperors were allowed to invest in repairing and extending the fortress. And the fortune of the peasants on the countryside had similar cyclical movements: they were more heavily spoiled of their wealth when there were more marauding foreign armies around, and when the pay of these soldiers was being disbursed later than usual. So the people in the villages probably developed special skill in hiding their liquid savings somewhere in the garden or in a deep well. But I do not think there are too much forgotten treasures to be discovered and included in the statistics about our national wealth.

In the middle of the last century this country remained very poor and its economy was purely agricultural. This changed dramatically after important iron-ore deposits were discovered in the southern part of the country and after technological progress made them about 1880 suitable for the production of steel. For nearly one hundred years all monographs about Luxembourg were saying that "just as Egypt is a gift of the Nile, Luxembourg is a gift of iron". This sentence remained in use until 1974, but at present our heavy industry becomes more and more a heavy problem for the country and for its government.

In 1974 Luxembourg, which has only 360.000 residents, of which 25 % are foreigners, ranged among the 20 largest steel producing nations in the

world, with a yearly output of 6.4 billion metric tons, or about 18 tons of steel per inhabitant. This sector represented at that time 21.4 % of GDP, occupied 15.6 % of the total active population, paid 25.0 % of all salaries in the country and produced 61.5 % of all exported goods. In 1982, only 8 years later, our steel production was down to 3.5 billion metric tons, and for the current year our total output will probably not exceed half the volume of 1974.

And nevertheless we are able, Ladies and Gentlemen, to balance every year the public budget, to run a current account surplus, to keep the unemployment rate below 2 % and to avoid any significant social conflict or strike. We were successful in attracting foreign investors who decided during the last seven years to open about 50 new manufactories in Luxembourg. You know also that we are leaders in commercial broadcasting and that we are interested in satellite television. In one word : we try very hard to keep our high level of income and to keep the wealth we have build up. At the same time we have become one of the capitals of the European Communities; several services of the European Commission like the Statistical Office EUROSTAT, the Computer Center and the Publications Office are located in Luxembourg, which is also the meeting place of the Council of Ministers for three months every year. Luxembourg is further the provisional seat of the European Parliament's Secretariat, of the European Investment Bank, the European Court of Justice, the European Court of Auditors and so on.

But in coping with the rapid decline of its largest industrial sector, our country was very lucky to witness the emergence of a new important business, a strong export-oriented industry called "international banking". The financial centre of Luxembourg, which developed during the last fifteen years, remains of course a dwarf as compared to London or New York, but it has nevertheless found its niche in the financial markets of the world, it represents today one of the best known places for international banking. The 115 credit institutions located in Luxembourg are subsidiaries and branches of the largest banks in the world; they specialize in the so-called eurocredits, i. e. lending in foreign currencies to multinational corporations, institutions and governments, and in this business they hold a market share in Europe of over 20 %. They refinance themselves in the interbank market. As their operations are of a wholesale nature, our banks are able, with a staff of

only 9.000 people, to show total assets of 6.000 billion Luxembourg francs or about 120 billion US \$. At present the banks are trying to diversify their activities, accepting large deposits from non-residents, dealing in precious metals for their clients, offering services in portfolio management etcetera. For the country, the bank business means more jobs, more taxes and an important contribution for the current account surplus. At present the contribution of the Banking sector represents more than 20 % of GDP : therefore income and wealth in Luxembourg is, at least to a large extent, synonymous to international banking.

Among the new problems created by this development, I would mention one which you could perhaps add to the agenda of a forthcoming meeting of yours. It is the rather strange way in which the worldwide standards for national accounts treat the international bank business. It certainly makes sense, in the case of domestic banking, not to include separately in GDP the value-added of the banking sector, if one is not able to deduct from the other sectors their intermediary consumption of banking services. But this rule should not apply to cross-border banking. In the case of Luxembourg the official standards lead to a Gross National Product over 30 % higher than the Gross Domestic Product. You can believe me that it is not very easy to explain something like that to the general public.

Ministers are supposed to apologize to their audiences for having used too many figures in their speech. As you are people handling numerous figures every day, I can only hope that you don't blame me for having used less figures while addressing you. It was not my purpose to bore you with a scholarly description of my country, of its history and its present situation, but I hope that I was able to show that Luxembourg, though it is one of the smallest countries in the industrial world, is a very special and interesting case. And I hope that you get an opportunity to discover also the more charming aspects of this place.

Luxembourg is glad to welcome for one week so many high ranking civil servants, both from national and international institutions, and so many distinguished academic researchers. I wish you all the best for the work you are doing here, and I hope that you make a good journey home and keep the best memories of your Luxembourg meeting.

